



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence



PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aurélien LECHEVALLIER

Directeur général de la mondialisation

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre des orientations stratégiques de la *Feuille de route de l'influence* complétées des priorités présidentielles présentées en clôture des *États généraux de la Diplomatie* avec l'objectif de réinvestir le champ de l'influence selon deux axes prioritaires : le développement d'un nouveau partenariat culturel et solidaire avec le continent africain et la consolidation de l'attractivité française dans les autres pays prioritaires.

Mise en œuvre par la direction de la diplomatie culturelle, le réseau de coopération et d'action culturelle et les opérateurs, dans un dialogue étroit avec les autorités et les partenaires locaux, la politique conduite se décline en quatre orientations :

- soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ;
- placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ;
- poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – en particulier dans le secteur des ICC - auprès de nos partenaires à l'étranger ;
- promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Le *Plan pour la langue française et le plurilinguisme* demeure la feuille de route pour promouvoir l'éducation francophone et renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française.

Coordonné par l'AEFE, le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi son développement : à la rentrée 2023, plus de 390 000 élèves ont été scolarisés dans les 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

À la suite des consultations en 2023 auprès des acteurs de l'enseignement français à l'étranger, 11 pays prioritaires ont été identifiés et constituent des pays pilotes pour le développement du réseau. En partenariat étroit avec le ministère, l'AEFE a lancé une stratégie afin de définir ces perspectives (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation).

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau. Désormais pleinement opérationnels, les 16 IRF offrent la possibilité aux enseignants de bénéficier d'une offre de formation renouvelée, adaptée et de qualité.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a poursuivi ses actions afin de développer un enseignement francophone de qualité, en particulier au travers de la formation des enseignants et du soutien aux systèmes éducatifs locaux. En 2023, 56 000 enseignants y exerçant ont été formés et le réseau d'établissements *LabelFrancEducation* compte désormais 652 établissements ou filières bilingues labellisées dans 63 pays.

Un soutien renouvelé à la Fédération internationale des professeurs de français a permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour ; un financement a été mobilisé pour le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des JOP.

Le Ministère a accompagné la montée en puissance du programme de formation linguistique *Millefeuille* destiné aux fonctionnaires et diplomates européens.

La Feuille de route pour la transformation numérique du réseau de coopération et d'action culturelle a donné lieu à un nouvel appel à projet à destination des postes.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

Les actions s'inscrivent en cohérence avec la *Feuille de route de l'influence* :

- **revenir sur le podium des pays les plus attractifs pour les étudiants étrangers.** Avec un nombre record de 400 000 étudiants internationaux recensés pour l'année universitaire 2022/2023, le Ministère a poursuivi sa politique d'attractivité, en ciblant particulièrement les zones géographiques prioritaires :
- Dans la zone Indopacifique, l'augmentation des crédits affectés aux bourses s'inscrit dans une dynamique de croissance. Le partenariat stratégique avec l'Inde a été renforcé lors de la visite du Premier ministre Modi le 14 juillet 2023 (objectif de 30 000 étudiants indiens en France à l'horizon 2030). Les efforts se sont poursuivis pour le développement de coopérations scientifiques de haut niveau, notamment dans le domaine des sciences de la santé avec les acteurs français déployés localement (réseaux Pasteur et Mérieux, ANRS-MIE, IRD, INSERM) ;
- En Afrique, les efforts ont porté sur la mise en œuvre d'une logique de partenariat et de co-construction, pour renforcer localement les capacités et la formation : émergence de campus universitaires et d'institutions scientifiques d'excellence, développement de programmes de mobilités croisées nord-sud et sud-nord, mobilités intrarégionales, lancement d'une troisième édition du programme ADESFA;
- En Europe, la deuxième édition du programme de bourses *France Excellence Europa* a été un succès. Le Ministère a renouvelé son soutien aux alliances universitaires européennes et renforcé sa coopération avec l'Agence Erasmus+ France;
- **Accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.**

Les projets de campus franco-étrangers favorisent l'échange d'expertise et la création de formations innovantes. En 2023, la poursuite du soutien apporté par le Ministère au développement de ces projets s'est traduite par la création du centre franco-australien sur la transition énergétique ainsi que par la consolidation du campus franco-indien dans le domaine des sciences de la santé ou encore du campus franco-sénégalais.

- **inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe et développer une diplomatie scientifique sur les trois grandes révolutions technologiques en cours (santé, numérique, développement durable).**

La coopération scientifique vise l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes de recherche privilégiés sont définis par les chercheurs eux-mêmes et incluent notamment la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, les technologies du numérique comme l'intelligence artificielle et les sciences quantiques, ainsi que les recherches en sciences politiques et plus généralement en sciences sociales.

Notre diplomatie scientifique porte également sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs au travers d'un réseau, unique au monde, de 27 UMIFRE présentes dans 33 pays.

- **mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité et du développement.**

Le Ministère cofinance les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (167 missions archéologiques dans 75 pays). Son action est déterminante pour la mobilisation de l'expertise française sur tout projet relatif au patrimoine ancien. La contribution renouvelée de la France à l'ALIPH a constitué un axe fort de cette politique.

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des ICC et de l'expertise culturelle

Le soutien à l'export des ICC constitue un objectif essentiel de la diplomatie d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain. Après un premier plan pilote porté par 37 postes (2020-2022), la promotion internationale des ICC est accentuée.

Cet accompagnement se concrétise également dans le cadre des deux programmes Cultur'Export et ICC Immersion.

En matière d'expertise culturelle, la demande croissante adressée à la France - en particulier dans les champs muséal et patrimonial - recouvre d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, le projet de valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes et béninoises pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine ou encore l'ouverture d'une antenne du Centre Pompidou à Shanghai sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français.

Concrétisation du rapprochement fonctionnel de la Fondation des Alliances françaises et de l'Institut français, la convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF signée en 2019 a été renouvelée en 2023.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

En 2023, la Direction de la Diplomatie économique a poursuivi trois objectifs :

Soutenir les entreprises françaises dans leur internationalisation

Le dispositif d'aide à l'export a été renforcé dès **août 2023** avec le **lancement du nouveau Plan Export (Osez l'Export !)**. Affichant un objectif de 200.000 entreprises exportatrices à l'horizon 2030, il a pour objectif de favoriser de plus larges synergies entre les différents acteurs de la Team France Export (Business France, Régions, Chambres de Commerce et d'Industrie, Bpifrance). Les mesures du Plan ont ainsi été intégrés au COM signé entre Business France et l'État pour 2023-2026.

Via Business France, la direction a poursuivi son accompagnement des entreprises françaises, notamment par l'organisation de **forums d'affaires**, en s'attachant particulièrement à promouvoir l'offre des entreprises ultramarines auprès de pays voisins.

- **Promouvoir l'attractivité économique de la France**

Selon le baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France **a conservé en 2023 la première place européenne pour l'accueil des investissements étrangers, pour la quatrième année consécutive**. Le succès de la 6^e édition du sommet *Choose France*, qui a réuni plus de 200 chefs d'entreprises de plus de 50 nationalités, est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€), confirmant ainsi la première place de la France en Europe.

Le Ministère demeure engagé pour la promotion de la *Destination France*, par ses contributions au PRTT et à la campagne *Marque France* tout en se mobilisant sur les grands événements internationaux (Coupe du monde de rugby 2023, JOP de Paris et Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025).

- **Promouvoir des normes internationales confortant les intérêts français**

La Direction de la diplomatie économique est particulièrement active dans les travaux des enceintes multilatérales en matière de lutte contre la corruption pour l'adoption et la mise en œuvre de standards favorisant les conditions d'une concurrence plus équitable ; elle travaille en collaboration avec la DG Trésor à la promotion des normes financières pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI) et contribue à la lutte contre la coercition économique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR

1.1 - Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	36	26	20	14	absence amélioration	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	38	30	40	29	absence amélioration	35
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+24	38	+12	+9	absence amélioration	+14

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, et depuis 2023, TikTok et Youtube) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Cette dynamique semble toutefois marquer le pas, les acteurs du monde culturel plébiscitant le retour des activités en présentiel.

En 2023, la crise est de moindre ampleur mais entraîne toujours des contraintes à certains endroits et à certains moments. Les outils et les habitudes des publics sont aiguisés et permettent d'anticiper un maintien significatif des activités en distanciel. Cependant, le réalisé 2023 est inférieur à la cible à la fois en raison d'une diminution du nombre d'activité en hybride ou distanciel, mais également d'une augmentation du nombre total de projets culturels. La diminution nette du nombre de projets en format distanciel ou hybride correspond à une évolution des attentes des usagers

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des ICC (Industries Culturelles et Créatives) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions concrètes par notre réseau, nos opérateurs et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Cette priorité a notamment été portée par 37 postes du réseau culturel, investis d'une « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022, pilotes d'une démarche ICC à l'export, qui concerne l'ensemble de notre réseau. Ils doivent notamment favoriser les actions de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. La feuille de route de la diplomatie d'influence confirme cette priorité ICC pour l'ensemble des postes.

Le réalisé 2023 s'aligne sur le réalisé 2022. En valeur, les financements incluant une action à destination des professionnels du secteur culturel sont en hausse ce qui témoigne d'une meilleure explication au réseau du périmètre des actions ICC.

Plusieurs actions ont marqué cette année, comme la mise en place de la 2^e édition des rencontres de coproduction cinéma, audiovisuel et nouveaux formats « New Waves », organisées en partenariat avec le British Film Institute et Unifrance, dans le cadre du London Film Festival en octobre 2023. 12 producteurs français sélectionnés par la CNC ont ainsi rencontré une trentaine de producteurs britanniques, sélectionnés par le BFI.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération s'est poursuivie, plus modérément que l'an passé. La hausse de 9 % en 2023, inférieure à la cible à 12 %, est essentiellement portée par le réseau des Alliances conventionnées (+22 % d'abonnés, dont 68 % en zone Afrique subsaharienne et 19 % en zone Europe). Le nombre d'abonnés reste stable pour les EAF.

La hausse globale du sous-indicateur s'explique en partie par l'élargissement du périmètre de collecte aux réseaux sociaux YouTube et TikTok. Elle témoigne d'une appropriation croissante par le réseau de ces outils autant que de la diversification des supports de communication et des publics ciblés.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	916 015	883 449	935 000	912273	amélioration	920 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	31 815 756	31 393 923	36 500 000	30405988	absence amélioration	33 955 700
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	591 710	645 236	729 000	694417	amélioration	770 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2023.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2023.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : **diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).**

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

En 2023, les inscriptions ont augmenté de 3 % pour atteindre un nombre total de 912 273 inscriptions, Alliances françaises et Instituts français confondus, mais restent inférieures à la cible de 2 %. Cette progression s'inscrit dans la dynamique de rééquilibrage post-COVID, quelque peu ralentie par des contextes régionaux difficiles, marqués par la conjoncture économique inflationniste et - pour les zones Afrique et Europe notamment - par la résurgence de crises géopolitiques.

Les Alliances françaises enregistrent 66 % du nombre global d'inscriptions avec 598 648 inscrits, soit une hausse de 2 % par rapport à 2022. Cette hausse est principalement portée par les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient +23 % et Asie +11 %. Une baisse est notable au sein des zones Amérique -7 % et Europe

Continental -5 %. Si la zone Amérique représente encore 43 % de l'ensemble des inscriptions en Alliances françaises, la diminution est tendancielle et s'explique par le contexte inflationniste et la concurrence accrue des cours privés. Malgré ces difficultés, le Brésil atteint un taux de croissance remarquable de 63 % et le Pérou parvient à stabiliser ses inscriptions, en s'appuyant sur une stratégie marketing dynamique (ferias, portes ouvertes, conférences) autant que l'élargissement et la montée en qualité de son offre de cours (création d'un département des cours externes, mise en place de partenariats, développement des cours comodatés).

Les Alliances françaises de la zone Europe Continentale pâtissent quant à elles de la conjoncture économique difficile ainsi que d'un manque structurel d'enseignants qualifiés, excepté pour la Russie qui enregistre un taux de croissance de 5 % et le plus haut nombre d'inscriptions de la région, soit 4 112 inscriptions en 2023.

Dans les Instituts français, le nombre d'inscriptions a augmenté de 6 % ce qui représente 313 625 inscriptions. Cette croissance est principalement portée par les zones Europe continentale (+37 %) et Indopacifique (+21 %). L'importante croissance du nombre d'inscriptions en Europe continentale s'explique par une dynamique de retour aux niveaux d'avant COVID qui se poursuit, notamment par un renforcement de l'offre de cours « hybride ». En revanche, les inscriptions des zones Amérique et Afrique du Nord et Moyen-Orient sont respectivement en recul de 16 % et 1 %.

Le léger recul observé au sein du réseau Moyen-Orient s'explique par une baisse de 14 % du nombre d'inscriptions au Maroc, qui représentent 19 % des inscriptions totales de la zone, et masque la tendance générale du renouement avec la croissance post-Covid, grâce à des stratégies digitales payantes. Ainsi, l'Égypte se classe désormais à la deuxième place derrière le Maroc en termes de nombre d'inscriptions grâce à un renforcement de l'offre de cours et contenus accessibles en ligne. La Tunisie suit de près, et l'augmentation de ses effectifs résulte notamment d'une stratégie marketing et de communication digitale plus affirmée.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Le nombre d'heures-élèves est en baisse de 3 %, et se stabilise à 30 405 988 heures-élèves en 2023, Alliances françaises et Instituts français confondus. Cette baisse est induite par la diminution des heures-élèves dispensées par les Alliances françaises, qui passent à 22 040 409 heures-élèves en 2023 (-5 % par rapport à 2022). Au sein des Instituts français, le nombre d'heures-élèves se maintient avec un taux de croissance de 1 %, ce qui représente 9 353 514 heures-élèves.

Les évolutions par zones sont très hétérogènes et les tendances divergent entre les Alliances françaises et les Instituts français. Dans les Alliances françaises, on enregistre des taux de croissance positifs dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient (+12 %), Asie (+12 %), Europe (+9 %) et négatifs notamment en Indopacifique (-30 %). L'inflation a contrarié les objectifs de performance, notamment au Kenya et au Nigéria. Cette baisse s'explique aussi par l'hétérogénéité du réseau et les difficultés rencontrées par certaines Alliances françaises à assurer un suivi RH et pédagogique de qualité.

Dans les Instituts français, la baisse est principalement portée par la zone Amérique (-37 %) et en particulier par le Mexique qui dispense 77 % des heures-élèves de la zone et dont l'offre de cours a subi de plein fouet les conséquences du contexte inflationniste, avec la fermeture des cursus FLE. Néanmoins, elle est en partie compensée par la croissance de la zone Europe continentale (+39 %) due au retour des cours dispensés en présentiel et aux efforts de diversification des activités proposées par les Instituts français pour rendre leurs offres de cours plus attractives. Ainsi, la Russie poursuit l'augmentation pour atteindre 219 694 heures-élèves dispensées en 2023.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Pour le DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française)

La cible n'est pas atteinte mais nous constatons une amélioration en 2023 par rapport à 2022 (gain de 49 181 candidats entre 2022 et 2023), qui ne permet cependant pas de retrouver les chiffres record atteints en 2019. Depuis la fin de la pandémie de COVID-19, nous sommes encore en contexte de reprise, plus lente que prévue. Le contexte international et l'inflation peuvent expliquer en partie cette reprise moins dynamique dans certains pays à forts effectifs (Mexique) et la perte de candidats dans d'autres, tout aussi emblématiques, comme l'Allemagne et l'Espagne. Certains pays sont néanmoins en voie de progression comme le Canada ou Madagascar.

Pour le TCF (Test de Connaissance du Français)

Nous constatons, par rapport à 2022, une augmentation du nombre de candidats au TCF en raison, dans nos centres de passation à l'étranger (instituts français et alliances françaises), de la forte progression des demandes d'inscription au TCF Canada et, dans une moindre mesure, au TCF Québec. En France, nous constatons également une augmentation du nombre d'inscrits au TCF IRN (demande de carte de résident ou démarche de naturalisation). Il est toutefois constaté une baisse du nombre de candidats au TCF tout public (TP).

Actions conduites pour le développement et la gestion des certifications

De nombreux projets de numérisation sont en cours de développement pour améliorer la rentabilité (attestations TCF dématérialisées, impression locale des livrets DELF Prim, amélioration de la correction automatisée des épreuves de compréhension grâce au logiciel Gravic, correction automatisée de la production écrite par l'intelligence artificielle (outil Fidelia), développement d'une banque de sujets automatisée permettant une meilleure distribution des versions du TCF et du DELF-DALF ainsi qu'un renforcement de la lutte contre les fraudes, développement de nouvelles fonctionnalités pour le logiciel de gestion du DELF-DALF GAEL, déploiement de l'application TEO+ dans les centres de passation du TCF pour la gestion semi-automatisée des candidats et des corrections).

Le département évaluation et certifications (DEC) de l'opérateur France Éducation international a mis en place un certain nombre d'actions permettant un accompagnement des postes diplomatiques afin de les aider à dresser des bilans d'activité et à définir des actions de développement : rencontres des gestions centrales du DELF-DALF et du TCF à Sèvres, mise en place de comité de pilotage des certifications dans certains pays (Maroc, Algérie...), participation aux rencontres locales des responsables des centres d'examens DELF-DALF (Allemagne, Espagne, Italie, Mexique, Canada...), accompagnement personnalisé dans l'introduction d'une offre de certifications au sein des actions de coopération (Mexique, Allemagne, Luxembourg, Slovaquie, Vietnam...).

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+4	+3,8	+5	+1,2	absence amélioration	+8,4
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+2,8	+5,5	+3,6	amélioration	+5,9
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	16,4	28,6	20	32	cible atteinte	34
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	184 500	185 000	215 000	200000	amélioration	235 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	52 422	53 147	54 000	44409	absence amélioration	56 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux en lien avec les SCAC de l'ambassade dans les pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, pour les 142 pays pour lesquels la donnée est connue à ce jour (février 2023).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Le taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau est un indicateur majeur de notre politique d'influence. Les viviers de croissance des effectifs se situent parmi ces élèves étrangers. Ce nombre d'élèves étrangers est la somme de deux chiffres : le nombre d'élèves nationaux et le nombre d'élèves de nationalité tierce. De 2019 à 2023, le nombre d'élèves nationaux est passé de 199 680 à 221 969, soit une croissance de +11.17 %. La hausse est du même ordre de grandeur pour les élèves de nationalité tierce qui étaient 43 564 en 2019 et sont aujourd'hui 48 354, soit 10.98 % de plus. A la rentrée 2023, 56 % des effectifs globaux des élèves inscrits dans le réseau EFE (Établissements Français à l'Étranger) sont des élèves nationaux contre 12.37 % d'élèves de nationalité tierce. Il est à noter que dans certains pays, la réglementation interdit l'inscription d'élèves nationaux dans les établissements d'enseignement étranger : par exemple, en Chine, l'interdiction faite aux familles chinoises de scolariser leur enfant dans des écoles qui ne dispensent pas les programmes nationaux, rend impossible l'ouverture des établissements d'enseignement français aux élèves locaux aux niveaux primaires et secondaire. Par ailleurs, en Iran, les autorités ont pris la décision d'appliquer la réglementation locale de manière stricte, à savoir l'interdiction pour les élèves iraniens et binationaux - dont les franco-iraniens - de s'inscrire dans une école internationale étrangère. Les élèves contraints de quitter l'école ont été accompagnés dans la poursuite de leur scolarité : certains élèves iraniens du lycée français de Téhéran ont pu être ainsi accueillis dans les établissements du réseau en Irak, au Liban et dans les pays du Golfe.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

La multiplication des crises et des conflits en Afrique de l'Ouest, en Russie, en Ukraine, à Gaza, en Iran, au Liban, en Israël et dans les territoires palestiniens a eu des répercussions sur nos objectifs de croissance. La dégradation de la situation économique mondiale conjuguée à une forte inflation a engendré une réduction du nombre de familles expatriées françaises et une réticence des familles étrangères à scolariser leurs enfants dans des établissements privés. Cependant, en dépit de ces crises, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements du réseau a cru de 1.17 % à la rentrée 2023. La continuité pédagogique n'a pas cessé d'être assurée par l'Agence qui a su mettre en place un dispositif de réponse rapide à ces situations de crise, en communication étroite avec les postes. Habituellement, l'Afrique était identifiée comme zone à fort potentiel de croissance mais en raison des crises évoquées plus haut, les 90 établissements qui se trouvent dans la zone ont enregistré une baisse du nombre d'élèves de -0.62 %. A titre d'exemple, le lycée français de Niamey a perdu 638 élèves du fait de la fermeture de l'établissement et du passage en enseignement à distance qui a suivi le coup d'état. A contrario, une forte croissance a été enregistrée en Asie où 1 108 élèves supplémentaires ont rejoint les bancs des 55 établissements implantés dans cette zone.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Le plan de formation des agents dans les établissements du réseau, est une priorité forte du développement qualitatif du réseau. La mise en place en 2023 de 16 Instituts régionaux de formation (IRF), correspondant à 16 zones de mutualisation géographiques, et hébergés dans des lycées du réseau (à Tunis, Rabat, Dakar, Lomé, Johannesburg, Tananarive, Beyrouth, Abu Dhabi, Hanoï, Buenos Aires, Bogota, Montréal, Bruxelles, Munich, Barcelone et Rome) dans le cadre du plan de formation mutualisé, a permis de coordonner et développer l'offre de formation des personnels enseignants et non enseignants du réseau de manière très satisfaisante : comme en 2022, les chiffres 2023 du nombre de personnels ayant bénéficié de formation sont supérieurs aux objectifs. L'AEFE a également mis en place le parcours de professionnalisation, abrégé « PàP » qui s'adresse particulièrement aux enseignants nouvellement recrutés, et s'appuie sur un système de certification par open badge permettant d'établir un suivi des formations obtenues.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

La réalisation 2023 est légèrement en-dessous de la cible fixée mais demeure en hausse par rapport au nombre d'élèves 2022 dans le réseau labellisé LabelFrancEducation. Ce réseau, outil d'influence que les postes se sont pleinement appropriés et qui participe pleinement à l'attractivité de la langue française dans les pays concernés, connaît une croissance régulière depuis 2019.

L'objectif qualitatif fixé par le Président de la République d'atteindre 500 établissements labellisés a été atteint depuis 2022. On compte à ce jour 651 filières labellisées, contre 581 en 2022 dans 62 pays. L'objectif est maintenant de structurer et d'animer ce réseau, tout en l'accompagnant à maintenir voire renforcer la qualité de l'enseignement du et en français dans ses sections bilingues francophones.

Pour cela, le département et l'AEFE prennent en charge, depuis 2019, une offre de soutien à l'attention de ses établissements, visant trois objectifs :

- La formation des enseignants de et en français. En 2023, 44 enseignants, issus du réseau labellisé, ont participé au stage BELC (Bureau d'Études pour les Langues et les Cultures) été sur des modules de formation dédiés à la didactique de l'enseignement bilingue, spécifiquement conçus pour ce public par France Éducation international, opérateur du MENJ.
- L'acquisition de ressources numériques pédagogiques, créées par Réseau Canopé, opérateur du MENJ.
- Le renforcement de l'environnement francophone de ces établissements labellisés avec la mise en place de projets francophones et le soutien à la mise en place de rencontres et/ou forums régionaux en faveur des lycéens et des enseignants de ce réseau. En 2023, 37 lycéens du réseau LabelFrancEducation, ont participé à un programme d'activités linguistiques, culturelles et sportives, durant deux semaines, au CAVILAM (Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias), partenaire éducatif du MEAE.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

Le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeure un objectif prioritaire de notre coopération éducative, fixé dans le Plan pour la langue française et le plurilinguisme par le président de la République. Ce renforcement passe notamment par la formation des enseignants des systèmes éducatifs locaux, menée par le réseau de coopération et d'action culturelle dans une logique de réponse aux besoins et à travers la mise en place de partenariats avec les autorités éducatives locales. Ces partenariats reposent sur la crédibilité de l'expertise française en matière d'éducation, la solidité des relations bilatérales et un dialogue constant des postes avec les autorités locales. En 2023, les actions de formation se sont poursuivies et ont permis d'atteindre le chiffre de 44 409, qui est en baisse pour la première fois depuis 2021.

L'écart entre la réalisation 2023 (44 409) et la cible (54 000) peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Des projets d'ampleur mis en œuvre par les postes diplomatiques, notamment ceux financés par le Fonds Équipe France (FEF, ex-Fonds de Solidarité pour les projets innovants (FSPI)), sont arrivés à leur terme en 2022. Plusieurs de ces postes ont d'ores et déjà déposé de nouvelles demandes de financement via le nouveau FEF pour poursuivre la dynamique enclenchée en matière de formation d'enseignants.
- La reprise généralisée des formations en présentiel a pu réduire le nombre d'enseignants touchés par ces formations. Celles-ci en effet ne permettent pas toujours de toucher des publics plus éloignés géographiquement.

- Pour viser une action de formation structurante, plusieurs postes ont concentré leurs actions sur la formation de formateurs, qui bénéficieront à plus long terme aux enseignants grâce à un effet de formation en cascade.
- A ce jour, certaines données des postes sont manquantes, y compris dans des pays où des actions de formation importantes sont menées (Liban).

Pour autant, dans plusieurs pays, les actions de formation déployées ont permis de stabiliser le nombre de professeurs formés sur une base pluriannuelle, voire de faire progresser les résultats par rapport à 2022 :

- Grâce à des projets d'ampleur en cours menés par les postes, soutenus par le FEF, par exemple en Angola (1000 enseignants formés par an), ou au Cambodge.
- Grâce à la réponse apportée par les postes à la forte demande des autorités éducatives locales. Cette demande est par exemple très forte au Canada, en raison du déploiement de la certification de français DELF pour les élèves de terminale dans l'Ontario, ou encore à Chypre en raison de la généralisation du DELF scolaire qui nécessite un renforcement des compétences des enseignants de français.
- Grâce au déploiement de formations en ligne de grande envergure, à l'échelle d'un pays voire d'une sous-région (ex : Argentine). La modalité en distanciel a permis également de proposer des formations dans les pays où la forte pression politique exercée sur le système éducatif ne permet pas de les tenir en présentiel (ex : Biélorussie).

OBJECTIF

2 - Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR

2.1 - Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	49	48	53	cible atteinte	51
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	189 935	202 397	210 000	203943	amélioration	220 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	40 669	43 460	43 000	46925	cible atteinte	52 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	96	94, 7	96	95	amélioration	97
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	1 708	2 614	3 700	2455	absence amélioration	3 730
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	53, 7	53	54,5	cible atteinte	54
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	47,4	50, 6	49,5	53	cible atteinte	50

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelier en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2023 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2022-2023 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021-2022. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2020-2021, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange. Ces chiffres incluent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. L'opérateur a fiabilisé ses données en 2021, à l'occasion de la mise en place de cet indicateur. Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent RAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les

données pour l'année N sont obtenues en année N+1.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

L'objectif stratégique visant à accroître l'attractivité de l'enseignement français a été atteint. Plusieurs atouts de notre offre pédagogique ont particulièrement été mis en avant : la maternelle, le nouveau baccalauréat français et le baccalauréat français international. Un travail de développement des sections internationales, en particulier au lycée dans l'optique de l'obtention du baccalauréat français international (BFI) a permis d'accroître l'attractivité du baccalauréat en parallèle d'un effort de développement des études supérieures en langue anglaise en France. 95 lycées proposent le parcours menant au BFI dont les premiers bacheliers seront diplômés en 2024. Il comprend à la rentrée, 203 sections internationales et 101 parcours menant au BFI. Ce dernier devrait être mis en valeur dans le dispositif Parcoursup à l'issue de l'année scolaire.

En outre, plusieurs chantiers issus du Conseil d'Orientation Interministériel du 3 juillet 2023 ont été lancés dès la rentrée. Le premier est d'assurer une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche, pour en développer l'attractivité et la continuité, à travers notamment une rénovation du programme Bourses Excellence Major. La mobilisation des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves sont autant de leviers à développer pour mieux valoriser l'attractivité de nos établissements. S'agissant des élèves étrangers, il est demandé aux services consulaires de veiller particulièrement au traitement de leurs dossiers de visa.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

En 2022-2023, 203 943 étudiants en mobilité internationale sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DOM. Cet effectif continue de progresser (+0,8 %) malgré une baisse globale des effectifs universitaires et deux années affectées par la crise sanitaire. La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités croît logiquement (12,8 % contre 12,2 % en 2021-2022 et 11,5 % en 2020-2021).

La réalisation 2023 du nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en France portant sur l'année universitaire 2022-2023 est en deçà des prévisions qui avaient été avancées. L'effet rattrapage post-COVID (report de mobilités) de l'an dernier (+6,6 % en 2021-2022 par rapport à 2020-2021) paraît donc moindre.

Néanmoins, les chiffres réalisés (+0,8 %) permettent de dépasser le niveau d'avant la pandémie et confirment le regain d'intérêt des étudiants internationaux pour la France, avec un total de 203 943 étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en 2022-2023, contre des chiffres inférieurs avant la crise sanitaire, qui atteignaient un total de 202 140 étudiants.

Ces résultats, qui illustrent une croissance de la mobilité et un maintien de l'attractivité de la France, s'appuient sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (BEF), lancée en 2018, via notamment les différents axes suivants :

- une amélioration continue de l'accueil des étudiants dans les postes diplomatiques (275 espaces Campus France sous l'autorité des SCAC) avec une homogénéisation des pratiques d'orientation et de délivrance des avis SCAC, en lien avec la note d'instruction interministérielle de mise en œuvre du rapport Hermelin sur la délivrance des visas pour les publics-cibles de notre attractivité diffusée en novembre 2023 (dont les étudiants, chercheurs et *alumni*) ;
- la dématérialisation des procédures grâce à la montée en puissance de la plateforme « Études en France » (EEF) : rattachement de tous les postes diplomatiques hors Europe (69 pays actuellement couvrant 96 % de la mobilité des étudiants originaires des pays soumis à procédure de visa), rattachement de nouveaux établissements (310 aujourd'hui), chantier de modernisation technique, transfert à terme de la gestion à l'opérateur Campus France ;

- la dématérialisation de la procédure d’instruction des demandes de visa et de titre de séjour (plateformes « France Visas » -FV- et ANEF) avec la finalisation de la passerelle entre les plateformes EEF et FV, mise en place de référents dans les préfectures ;
- le déploiement progressif dans les établissements français du label qualité « Bienvenue en France » (151 établissements labellisés entre 2019 et 2023) ;
- l’élargissement de l’offre de formation : formations en anglais, apprentissage du français pour les étrangers, offre de formation délocalisée à l’étranger, offre d’enseignement numérique, formations offrant des solutions de mobilités encadrées dans le cadre d’accords entre établissements, dispositif expérimentale des 2024 des « classes internationales » au profit d’étudiants indiens ;
- L’amélioration de la visibilité des bourses du gouvernement français grâce au déploiement dès 2023 du label « France Excellence », simplification des prestations, attribution de 10 % au moins des bourses aux secteurs de « haute technologie » ;
- le développement d’une stratégie nationale *Alumni* dont l’élaboration a été confiée à l’opérateur Campus France.

Concernant le périmètre élargi des étudiants étrangers inscrits dans l’ensemble des établissements d’enseignement supérieur français, les contingents suivent des tendances similaires, avec un total de 310 800 en 2022-2023 (contre 302 863 étudiants en 2021-2022 et 278 278 en 2020-2021). Le nombre d’étudiants étrangers inscrits dans l’ensemble des établissements d’enseignement supérieur français a ainsi bien dépassé les chiffres d’avant-crise, équivalents à 290 500 étudiants. Cet effectif est en hausse de 2,6 % par rapport à une année 2021-22 de reprise, après une année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, continuant ainsi sa progression (+7,0 % par rapport à 2019-20).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2023, 46 925 mois bourses avec allocation ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022 (43 460) et supérieur à la cible fixée originellement en 2023 (43 000), notamment en raison du retour du nombre de boursiers en gestion à leur niveau d’avant la crise sanitaire et du poids du programme exceptionnel « Urgence FLE Ukraine » pour les étudiants ukrainiens souhaitant intégrer un établissement supérieur français à la rentrée 2023 (346 bénéficiaires d’une bourse FLE). De surcroît, les mobilités individuelles depuis la Russie (qui figure parmi nos 7 premiers postes) n’ont pas été interrompues par la guerre contre l’Ukraine et restent autorisées par le régime de Moscou.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Créé en 2021, cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes repose sur un travail d’amélioration progressive du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. En effet, ces données sont collectées sur la base des retours d’informations fournies à l’opérateur Campus France par les étudiants boursiers eux-mêmes. Les données ainsi agrégées indiquent donc une tendance mais comportent une marge d’erreur (en 2023, 7 étudiants sur 10 ont répondu). La signature d’un avenant à la convention cadre de mandat de Campus France (applicable de 2022 à 2024) a permis d’intégrer aux prestations de l’opérateur un renforcement du suivi pédagogique, effectif au 1^{er} janvier 2023.

Les prévisions pour 2023 entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d’amélioration et porter le taux de réussite à 96 % pour l’année universitaire 2022/2023. Les données transmises par l’opérateur montrent un taux de réussite à 95 %, dans un contexte où le renforcement du pilotage du suivi pédagogique semble déjà effectif. En effet, 71 % des boursiers ont indiqué leurs résultats académiques à l’opérateur, contre seulement 55 % en 2021-2022, soit un bond de 16 points de pourcentage, permettant de renforcer la fiabilité des résultats.

Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d’améliorer ces résultats, figurent, d’une part, la mise en place d’une charte de droits et devoirs signifiant l’engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l’opérateur et, d’autre part, la transmission systématique de l’adresse mail du

bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, outil de programmation des mobilités. Ces dispositions pourront être inscrites dans la nouvelle convention cadre de mandat, qui doit être signée pour 2025-2026-2027.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

En 2023, 1 102 projets ont été mis en œuvre par l'opérateur Campus France dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre des 56 partenariats Hubert Curien gérés par l'opérateur. 2 455 mobilités ont été financées dans le cadre de ces projets, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022 (2 560 mobilités) et une baisse de 35 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019 (3 760). Cette situation s'explique à la fois par l'augmentation du coût de la vie et du prix des billets d'avion, qui affecte mécaniquement les mobilités, par le contexte géopolitique international (les PHC franco-russe « Kolmogorov » et franco-ukrainien « Dnipro » sont toujours à l'arrêt), et par une reprise incomplète des mobilités et PHC dans la zone asiatique (relance du PHC Chine reportée à 2025), plus longuement touchée par les mesures restrictives des déplacements liées à la pandémie de covid. Il est à noter néanmoins que ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de mobilités effectuées dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France.

Grâce à des adaptations techniques dans leur fonctionnement, les PHC franco-israélien (« Maimonide ») et franco-palestinien (« Al Maqdisi ») fonctionnent toujours malgré le conflit ouvert au Proche Orient après le 7 octobre 2023, mais les mobilités en fin d'année ont été décalées à une date ultérieure.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2022-2023, la part de femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité au sein d'une université française atteint 54,5 %, ce qui correspond à une augmentation par rapport aux deux années précédentes. Les prévisions et cibles pour 2023, initialement estimées à 53 %, ont été dépassées, marquant une amélioration en ce que ces chiffres avoisinent la cible fixée pour 2024 à 54 %.

Cette rapide augmentation excède la cible initialement fixée pour 2023 mais demeure cohérente avec les chiffres observés toutes nationalités confondues : selon les mêmes sources (MESR/SIES), 55 % des étudiants inscrits dans une université française en 2022-2023 sont des femmes.

Cette trajectoire ascendante est le fruit d'une politique accrue de nos Espaces Campus France dans la promotion de l'enseignement supérieur français auprès du public international, actions intégrant pleinement les objectifs de représentation paritaire au sein des effectifs accueillis. Ces objectifs, poursuivis dans le cadre de la stratégie de diplomatie féministe dont s'est dotée la France, visent à veiller au maintien d'une part importante de femmes parmi les étudiants internationaux effectuant une mobilité. En complément, l'effort est porté par l'opérateur Campus France, qui intègre pleinement cette dimension dans son contrat d'objectifs et de performance, dans lequel est inscrite l'exigence d'une stratégie de valorisation des études en France auprès des étudiantes étrangères.

Dans le sillage de la future stratégie internationale française en matière de diplomatie féministe, qui sera publiée en 2024, le maintien de cette tendance est souhaité à l'horizon 2024 et une analyse plus fine pourra permettre d'analyser ces données en fonction des domaines d'études choisis par les étudiantes étrangères en mobilité en France, afin d'assurer une représentation égalitaire au sein d'un plus grand nombre de filières.

A cette fin, une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme « Études en France ».

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2023, la part de femmes parmi les boursiers est encore en forte progression, à 53 % (+2,4 pts). La parité presque parfaite avait déjà été atteinte en 2022 (50,6 %) et les résultats s'expliquaient par la mobilisation de leviers – reconduits en 2023 – en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- Instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- Intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Le financement des 346 bénéficiaires du programme « Urgence FLE Ukraine » (voir *supra*), dont 83 % étaient des femmes – du fait de la conscription en Ukraine et des empêchements à la mobilité rencontrés par les hommes –, peuvent en partie expliquer pourquoi le nombre de femmes parmi les boursiers dépasse en 2023 de 6 points de pourcentage celui des hommes.

Ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif de représentation des femmes parmi les boursiers, mais démontrent que la tendance est susceptible de s'inverser et d'introduire un déséquilibre, tandis que l'objectif poursuivi est celui de la parité. Il est cependant encore trop tôt pour savoir si cette tendance perdurera ou relève de facteurs conjoncturels.

En 2024, le Département poursuivra les mesures entreprises en 2023 par l'inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	27,8	24,13	29	27,3	amélioration	30

Commentaires techniques

Sous indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, malgré une hausse notable (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Les indicateurs montrent une stabilisation en 2023. Il convient de souligner que la méthodologie peut diverger d'un Poste à l'autre (inclusion des résultats des SE/R et/ou de Business France) et d'une année sur l'autre pour certains postes, ce qui complexifie le recueil et la comparaison de ces données et explique certaines évolutions.

Nombre d'investisseurs rencontrés par les postes : Le nombre d'investisseurs rencontrés par les Postes s'élevait en 2023 à 1 016. La répartition de ce chiffre évolue pour rapprocher la part d'investisseurs rencontrés par les Postes en Asie (35 %, contre 55 % en 2022) et en zone UE (29 %, contre 20 % en 2022).

Nombre de visites d'investisseurs en France auxquelles ont contribué les postes de façon significative : 277 visites d'investisseurs ont été enregistrées en 2023, soit 2,7 en moyenne par poste, en hausse par rapport à l'année dernière à la même période (2 visites par poste). En dépit de cette évolution, il convient de rappeler que l'interprétation de ces résultats est affectée par la tendance de fond liée à l'évolution des usages (échanges digitaux, outils de visualisation à distance, régionalisation des centres de décision susceptible de réduire les déplacements, notamment) qui permet de multiplier les actions de diplomatie économique.

OBJECTIF

3 - Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR

3.1 - Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondus + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	16,5	13,83	17	11,1	absence amélioration	13
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	991	391	850	501	amélioration	700

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondus + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, bien qu'en hausse (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2023 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse, bien qu'en hausse (104 réponses reçues, contre 72 l'année dernière), constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

L'année 2023 est marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine, la recrudescence de la compétition économique et technologique entre les États-Unis et la Chine et le conflit à Gaza susceptible d'affecter la stabilité de la région jusqu'en mer Rouge.

Dans ce contexte international tendu, les Postes ont multiplié les actions d'information, de sensibilisation et de soutien aux entreprises françaises : 7 132 actions pour la promotion de l'export ont été recensées par les postes, soit une moyenne de 69 actions par ambassade (contre 62 en 2022).

Avec plus de 1 927 actions réalisées, la zone Asie concentre 27 % des actions pour la promotion de l'export, suivie par la zone UE (20 %), Afrique et Océan Indien (18 %), Afrique du Nord et le Moyen-Orient (16 %), et Amériques (15 %). Le passage de la zone UE, du 4^e au 2^e rang des zones concentrant le plus d'actions de soutien aux postes entre 2022 et 2023, pourrait illustrer la réorientation des stratégies internationales des entreprises françaises vers les pays de l'Union européenne, plus proches, mieux intégrés et susceptibles de présenter un moindre risque géopolitique.

Le poids économique réduit de la zone EUC, à laquelle s'est ajoutée le déclenchement de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 expliquent les résultats de la zone, qui ne représentait en 2023 que 4 % des actions de diplomatie économique des postes (contre 7 % en 2021).

Nombre d'entreprises reçues par le poste : 6 420 entreprises ont été reçues par les postes en 2023. Ce chiffre ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes. La réception d'entreprises françaises est à 27 %, suivis par ceux en zone UE (21 %), Afrique et l'Océan Indien (19 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (16 %), Amériques (14 %), et enfin Europe continentale (3 %).

Nombre de contrats signés pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative : 211 contrats signés ont procédé d'une implication significative des postes, soit environ 2 par poste. Ce ratio est similaire à l'indicateur relevé en 2022. 30 % des contrats signés pour l'obtention desquels l'implication du poste est significative ont été recensés en Asie en 2023.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

501 changements favorables aux intérêts français ont été obtenus suite à une implication du poste. Ce chiffre accuse une baisse constante depuis le niveau record de 2020 (1 130 changements favorables obtenus), qui

peut s'expliquer par le ralentissement des démarches spécifiques menées durant la pandémie (obtentions de visas, dédouanements, notamment).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	62,64	66,5	63,2	64,3	cible atteinte	63,6
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	72	76	76	cible atteinte	74
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	155	146,2	170	141,8	absence amélioration	149

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEF/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Périmètre : 154 postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : un projet, le concours ou la participation d'un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
 - les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
 - l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus comptabilisé comme un projet avec une participation externe . L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.
- Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La cible 2023 de cet indicateur a été dépassée d'un point (64,2 % vs une cible de 63,2 %), ce qui montre le dynamisme des ressources propres des établissements, en raison de l'augmentation des droits de scolarité en 2023 dans les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés.

Cependant, en 2023, les subventions du MEAE ont également fortement augmenté : +41 M€ au total, se décomposant en +19 M€ sur le programme 185 et +22 M€ sur le programme 151, ce qui a fait mécaniquement augmenter le numérateur.

C'est la raison pour laquelle l'indicateur 2023 est légèrement en baisse par rapport au très bon résultat de 2022.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

En 2023, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires a été de 76 %, égal à la prévision. Il retrouve le niveau observé en 2021 après une diminution de quatre points en 2022.

La répartition par zones est la suivante :

Zone	Instituts pluridisciplinaires		
	2022	2023	Évolution
ANMO	82 %	81 %	baisse
DAOI	75 %	92 %	hausse
AME	52 %	61 %	hausse
ASIE	70 %	73 %	hausse
DUE	70 %	69 %	baisse
EUC	57 %	59 %	hausse
MONDE	72 %	76 %	hausse

Ce résultat s'explique par une reprise de l'activité des instituts à l'exception des établissements de pays en crise ou en guerre (Afghanistan, Syrie, Ukraine et, depuis 2023, Soudan). On note une progression depuis 2021 dans les zones où le taux d'autofinancement est plus faible qu'au niveau mondial : il est passé en Asie de 68 % à 73 % et en Europe Centrale, de 54 % à 59 %.

Les ressources propres des EAF reposent sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles que la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, les recettes issues de la plateforme Études en France, l'organisation de sessions d'examens, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement des partenariats publics et privés (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens).

La situation financière des EAF s'est améliorée globalement en 2023. Les produits de classe 7 s'élèvent 233,2 M€, soit une augmentation de 15 M€ par rapport à 2022. Les recettes de billetterie, de cours et d'examens ont progressé.

Les charges de classe 6 n'augmentent que de 4 M€ pour atteindre 227,6 M€. Malgré l'inflation, les EAF ont pu contenir certaines dépenses comme l'achat de fournitures et les charges locatives. Le résultat financier des EAF est ainsi passé d'un déficit de 5,5 M€ en 2022 à un positif de 5,6 M€.

Les dotations de fonctionnement sont restées au même niveau qu'en 2022, 40 M€. En revanche, les dotations pour opérations ont augmenté de 7 M€, soit +40 %. Un certain nombre d'EAF mettent en œuvre des actions dans le cadre du dispositif du FEF et peuvent être choisis depuis 2023 comme opérateurs sous certaines conditions, notamment en Afrique. Cela peut expliquer que le taux d'autofinancement des EAF de la zone DAOI n'ait pas retrouvé son niveau de 2021, qui était de 98 %.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2023 s'élève à 141,8 M€, montant inférieur à la cible fixée. Cette donnée a été établie sur la base des éléments reçus de 144 SCAC et Postes à présence diplomatique sur 154 au 22 février 2024.

On note en 2023 une légère diminution des participations externes par rapport à l'année précédente (-3 % entre 2022 et 2023), après une année 2022 aussi marquée par une diminution des cofinancements (-6 % entre 2021 et 2022).

Comme en 2022, cette diminution peut s'expliquer par des situations politiques qui restent tendues dans certains pays (Ukraine, Burkina, Mali, Soudan et Niger), ce qui a entraîné une baisse des montants levés par les Postes et une diminution du taux de réponses.

Malgré cela, la diminution observée en 2023 reste moindre que celle de 2022, grâce à des stratégies efficaces des Postes de levées de fonds et de maintien des collaborations préexistantes. Par exemple, l'Ambassade en Thaïlande a su profiter de l'année de l'innovation France-Thaïlande 2023 pour accroître de plus de 51 % ses partenariats externes. De même au Sénégal, le SCAC a mené un effort particulier pour accroître ses co-financements en diversifiant ses partenariats (équipe France, partenaires sénégalais et partenaires privés), ce qui a mené à un accroissement de plus de 73 % des cofinancements levés. Enfin, l'assouplissement des contraintes liées à la pandémie pour de nombreux Postes leur a permis de relancer une programmation ambitieuse en mobilisant de nombreux partenaires. Ce contexte favorable, associé au dynamisme des Postes permet à la zone Amérique, comme en 2022, de lever 33 % des cofinancements à l'échelle du réseau. Viennent ensuite les zones Asie (24 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (14 %), Union européenne (14 %), Afrique Océan Indien (11 %) et Europe Centrale (2 %). Les montants les plus importants de participations externes ont été levés aux États-Unis (18 M€) et au Brésil (11 M€).

A l'échelle mondiale, près de la moitié des participations externes proviennent de partenaires publics du pays d'accueil (49 %), notamment dans les zones Afrique océan indien (62 %) et Asie (61 %). Les entreprises

privées/fondations restent également des partenaires privilégiés (31 % des participations externes), notamment dans le cadre des opérations culturelles des postes diplomatiques.

Enfin, on remarque de façon générale que les SCAC fusionnés à un EAF parviennent à lever davantage de participations externes que les SCAC non fusionnés. En effet, 63 % du total des participations externes levées par le réseau en 2023 l'ont été au sein de SCAC/EAF.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 545 454	763 461	100	40 345 662 41 309 016	42 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 143 609	40 143 278 42 918 761		68 410 439 71 062 369	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342 1 615 959	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 298 410	92 451 020 90 494 446		101 157 003 98 792 856	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726 439 359 376	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671 78 301 330	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité		2 581 941	11 985 607 9 408 507		11 985 607 11 990 447	11 985 607
Total des AE prévues en LFI	72 584 671	524 247 532	146 930 247	0	743 762 450	745 762 450
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 929 798 (hors titre 2)		+4 929 798	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+7 201 693		-10 398 277 (hors titre 2)		-3 196 584	
Total des AE ouvertes	79 786 364		665 709 300 (hors titre 2)		745 495 664	
Total des AE consommées	78 301 330	518 934 484	145 195 439	100	742 431 353	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 609 714	755 861	100	40 345 662 41 365 675	42 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 144 401	40 143 278 42 714 573		68 410 439 70 858 974	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342 1 615 959	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 327 693	92 451 020 90 493 696		101 157 003 98 821 388	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726 439 359 376	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671 78 301 330	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité		981 370	11 985 607 9 404 193		11 985 607 10 385 563	11 985 607

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP prévus en LFI	72 584 671	524 247 532	146 930 247	0	743 762 450	745 762 450
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 929 798 (hors titre 2)		+4 929 798	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+7 201 693	-10 343 953 (hors titre 2)			-3 142 260	
Total des CP ouverts	79 786 364	665 763 624 (hors titre 2)			745 549 988	
Total des CP consommés	78 301 330	517 428 247	144 978 588	100	740 708 265	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 551 307	403 380	40 173 406	42 173 406 42 954 470
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 373 323	39 943 278 41 049 341	68 210 439	68 210 439 69 422 664
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	2 350 342	2 350 342 1 876 741
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 597 979	92 895 278 87 146 064	101 601 261	101 601 261 95 744 043
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		416 928 726	416 928 726 420 272 496
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			70 678 650	70 678 650 70 254 327
07 – Diplomatie économique et attractivité		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	30 869 520	30 869 520 48 900 399
Total des AE prévues en LFI	70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	732 812 344
Total des AE consommées	70 254 110	527 939 210	151 231 820		749 425 140

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 627 549	403 380	40 173 406	42 173 406 43 030 712
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 388 460	39 943 278 41 049 341	68 210 439	68 210 439 69 437 801
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	2 350 342	2 350 342 1 876 741

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>				
	<i>Consommation 2022</i>				
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 568 696	92 895 278 87 146 064	101 601 261	101 601 261 95 714 761
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		416 928 726	416 928 726 420 272 496
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			70 678 650	70 678 650 70 254 327
07 – Diplomatie économique et attractivité		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	30 869 520	30 869 520 48 900 399
Total des CP prévus en LFI	70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	732 812 344
Total des CP consommés	70 254 110	528 001 307	151 231 820		749 487 237

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	70 254 110	72 584 671	78 301 330	70 254 110	72 584 671	78 301 330
Rémunérations d'activité	56 773 669	59 145 226	63 507 802	56 773 669	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 902 720	12 635 518	13 697 575	12 902 720	12 635 518	13 697 575
Prestations sociales et allocations diverses	577 721	803 927	1 095 953	577 721	803 927	1 095 953
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	527 939 210	524 247 532	518 934 484	528 001 307	524 247 532	517 428 247
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 976 112	45 581 306	49 233 705	49 038 209	45 581 306	47 727 467
Subventions pour charges de service public	478 963 098	478 666 226	469 700 780	478 963 098	478 666 226	469 700 780
Titre 6 – Dépenses d'intervention	151 231 820	146 930 247	145 195 439	151 231 820	146 930 247	144 978 588
Transferts aux ménages	66 953 309	77 737 011	71 263 267	66 953 309	77 737 011	71 263 267
Transferts aux entreprises	21 478 017	0	6 173 467	21 478 017	0	6 170 755
Transferts aux collectivités territoriales	18 533	0	14 000	18 533	0	14 000
Transferts aux autres collectivités	62 781 961	69 193 236	67 744 704	62 781 961	69 193 236	67 530 566
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	100	0	0	100
Prêts et avances	0	0	100	0	0	100
Total hors FdC et AdP		743 762 450			743 762 450	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+7 201 693			+7 201 693	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-5 468 479			-5 414 155	
Total*	749 425 140	745 495 664	742 431 353	749 487 237	745 549 988	740 708 265

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 983 880	2 000 000	4 929 798	5 983 880	2 000 000	4 929 798
Total	5 983 880	2 000 000	4 929 798	5 983 880	2 000 000	4 929 798

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		317 288		317 288				
03/2023		119 015		119 015				
04/2023		191 971		191 971				
05/2023		176 502		176 502				
06/2023		247 951		247 951				
07/2023		172 078		172 078				
08/2023		358 754		358 754				
09/2023		109 747		109 747				
10/2023		238 189		238 189				
11/2023		249 116		249 116				
12/2023		186 693		186 693				
Total		2 367 304		2 367 304				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		24 358		24 358				
03/2023		95 171		95 171				
04/2023		102 713		102 713				
05/2023		48 269		48 269				
06/2023		94 081		94 081				
07/2023		63 265		63 265				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2023		161 760		161 760				
09/2023		1 873 818		1 873 818				
10/2023		10 000		10 000				
11/2023		131 238		131 238				
12/2023		37 822		37 822				
Total		2 642 494		2 642 494				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	7 201 693		7 201 693					
Total	7 201 693		7 201 693					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		543 170		543 170				
Total		543 170		543 170				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		602 223		656 547				
Total		602 223		656 547				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2023						80 000		80 000
Total						80 000		80 000

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		5 205 182		5 205 182				
20/11/2023						50 493		50 493
Total		5 205 182		5 205 182		50 493		50 493

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						798 359		798 359
Total						798 359		798 359

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						15 900 000		15 900 000
Total						15 900 000		15 900 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	7 201 693	11 360 373	7 201 693	11 414 697		16 828 852		16 828 852

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		40 345 662 41 309 016	42 345 662 41 309 016		40 345 662 41 365 675	42 345 662 41 365 675
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 410 439 71 062 369	68 410 439 71 062 369		68 410 439 70 858 974	68 410 439 70 858 974
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 157 003 98 792 856	101 157 003 98 792 856		101 157 003 98 821 388	101 157 003 98 821 388
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376		446 928 726 439 359 376	446 928 726 439 359 376
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330
07 – Diplomatie économique et attractivité		11 985 607 11 990 447	11 985 607 11 990 447		11 985 607 10 385 563	11 985 607 10 385 563
Total des crédits prévus en LFI *	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+7 201 693	-5 468 479	+1 733 214	+7 201 693	-5 414 155	+1 787 538
Total des crédits ouverts	79 786 364	665 709 300	745 495 664	79 786 364	665 763 624	745 549 988
Total des crédits consommés	78 301 330	664 130 023	742 431 353	78 301 330	662 406 935	740 708 265
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 485 034	+1 579 277	+3 064 311	+1 485 034	+3 356 689	+4 841 723

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

En 2023, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 829 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du Ministère complètent ce dispositif.

Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'établissements à autonomie financières (EAF) dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le Ministère a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste. La Fondation Alliance française (FAF) et le Ministère ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition. Cette convention triennale doit être renouvelée en 2024.

Les établissements à autonomie financière occupent une place particulière dans le dispositif culturel. Les Conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC) peuvent compter sur un réseau de **119** EAF dont :

- **94** Instituts français pluridisciplinaires ;
- et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnées (Iran, Brésil, Turquie).

Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du COCAC.

Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE/IFRE).

Le réseau des instituts culturels placés auprès des ambassades contribue à la diffusion de notre culture, de notre langue, de nos valeurs et à la mise en œuvre de notre politique d'attractivité. Il constitue un outil essentiel de la diplomatie d'influence. Ce réseau travaille de manière transversale et en partenariat avec les opérateurs de l'influence (Campus France, France Médias Monde, France Volontaires, l'Institut français, etc...) et le réseau des Alliances françaises locales.

Le Ministère appuie les EAF par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour aider les établissements les plus fragilisés par les crises et la diminution de leurs activités de cours (notamment en Europe). La situation financière de certains établissements fait l'objet d'un suivi attentif du ministère.

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

• ÉVOLUTION DU RÉSEAU

L'évolution du réseau des EAF au cours des trois dernières années est la suivante :

	OUVERTURES	FERMETURES
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF ; <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme.	/
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) ; <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah ; <u>États-Unis</u> : inauguration de l'Institut culturel franco-allemand d'Atlanta.	/
2023	<u>Irak</u> : pose de la première pierre de l'ICFA d'Erbil Kirghizstan : création de l'IF (arrêté du 20 septembre 2023)	/

De plus, régissant les compétences géographiques et thématiques des établissements, la liste des EAF a intégré en 2023 les actualisations suivantes, :

- Afrique du Sud : suppression de l'antenne du Cap,
- Île Maurice : ajout de la compétence sur les Seychelles,
- Soudan : relocalisation au Caire de l'IFRE Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale,
- République Tchèque : ajout de la compétence de l'IFRE Centre français de recherches en sciences sociales sur la Pologne, la Biélorussie, l'Ukraine et la Roumanie,
- Tous les IF : ajout du domaine « développement et coopération technique ».

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le bilan comptable des EAF s'est amélioré en 2023. Les instituts pluridisciplinaires ont retrouvé un taux d'autofinancement de 76 %, leurs recettes globales ont progressé de 6 % tandis que leurs dépenses ont diminué de 1 %. Le résultat global est positif alors que les EAF affichaient un déficit de 5,5 M€ en 2022.

La situation financière de certains établissements fait toutefois l'objet d'un suivi attentif du ministère. En effet, dans un contexte inflationniste, les EAF demeurent confrontés à l'impact sur leur budget des hausses des prix de l'énergie, des fournitures, des prestations ou encore des loyers. La Direction générale de la mondialisation (DGM) continue de porter une attention particulière à la gestion du personnel local, en lien étroit avec la DRH pour les ADL du réseau diplomatique et consulaire, sous plafond d'emplois ministériel. 28 EAF dont 5 instituts de recherche ont bénéficié de mesures de soutien, soit pérennes dans le cadre de la convergence salariale entre les deux réseaux, soit sous forme de primes lorsque la situation des instituts ne permet pas des mesures à long terme.

• OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

> Cessions :

Aucune cession n'a eu lieu en 2023. La cession de l'antenne de l'IF à Valence est toujours en cours.

• SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

La situation financière des EAF s'est globalement améliorée en 2023. Les produits de classe 7 s'élèvent à 233,2 M€ alors que les charges de classe 6 s'élèvent à 227,6 M€, soit un résultat positif de 5,6 M€. Le réseau avait enregistré en 2022 un déficit de 5,5 M€. Les recettes de cours, d'examens et de billetterie ont progressé.

Les fonds de roulement ont connu une légère augmentation pour atteindre 72,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 70,6 M€ en 2022 mais cette tendance haussière recouvre des situations contrastées. Ainsi, en 2023, les fonds de roulement de 58 EAF sur 118 ont diminué dont 7 EAF pour lesquels ce fonds est inférieur à un seuil de 60 jours ; dans le même temps, le nombre d'EAF dont le fonds de roulement dépasse 120 jours est en augmentation (95 contre 81 l'année précédente).

• BUDGET EXÉCUTE CONSOLIDÉ AU 31/12/2023 (en euros) des IF et IFRE

	Dépenses	Recettes
Investissement	11 608 613	10 269 216
Personnel	91 505 217	0
Fonctionnement	119 425 584	210 175 463
Intervention	17 790 039	24 496 108
TOTAL	240 329 453	244 940 787

Les comptes définitifs mettent en évidence une exécution de 77 % pour les dépenses et de 87 % pour les recettes.

• COMPTE FINANCIER CONSOLIDÉ DES ANNÉES 2021 ET 2022

► RECETTES

			2022 RECETTES EXÉCUTEES	2023 RECETTES EXÉCUTEES
231	2313	Constructions	3 284 698	4 536 241
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	153 748	211 490
	2318	Autres immobilisations corporelles	474 647	404 834
Total 231			3 913 092	5 152 565
232	2325	Logiciels créés	0	0
Total 232			0	0
238	2383	Constructions	28 961	5 555
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	46 655	23 259
	2388	Autres immobilisations corporelles	23 839	127 607
Total 238			99 455	156 420
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	294 123	299 794
	2808	Autres immobilisations incorporelles	7 817	5 150
Total 280			301 939	304 944
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	934 309	679 120
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 392 958	5 217
Total 281			5 327 267	4 655 286
313	313	Matières (ou groupe) A	3 083	1 783
Total 313			3 083	1 783
355	355	Produits finis	1 741 643	209 651
Total 355			1 741 643	209 651
371	371	Marchandises (ou groupe) A	486 599	674 824
Total 371			486 599	674 824
395	395	Dépréciations des stocks de produits	101 037	4 582
Total 395			101 037	4 582
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	533 344	587 551
Total 603			533 344	587 551
701	7012	Produits finis - Divers	268 582	219 018
	7013	Produits finis - Catalogues	84 190	59 606
Total 701			352 772	278 624
702	702	Vente de produits intermédiaires	32 698	40 888
Total 702			32 698	40 888
705	705	Études	51 211	273 000
Total 705			51 211	273 000
706	7062	Prestations de services - Cours	50 083 322	50 953 145
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 435 464	1 692 191
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 170 363	1 024 256
	7068	Prestations de services - Autres	2 682 799	4 084 225
Total 706			55 371 948	57 753 817
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 691 226	1 775 446
Total 707			1 691 226	1 775 446
708	7083	Locations diverses	1 962 971	1 809 294
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	7 625 489	8 415 954
Total 708			9 588 459	10 225 247
713	7135	Variation des stocks de produits	1 759 423	129 000
Total 713			1 759 423	129 342
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 390 123	4 200 240
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	39 855 443	40 014 978

	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 494 889	24 496 108
	7416	Dotations pour investissement	435 081	543 096
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 213 408	1 192 875
Total 741			62 388 944	70 447 297
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 034	3 981
	7447	Organismes internationaux	858 370	1 821 862
Total 744			861 404	1 825 842
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 752	4 601
	7462	Dons, legs - états étrangers	529 093	369 289
	7463	Dons, legs - privés	473 417	529 084
	7464	Dons, legs - Divers	930 661	515 249
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
Total 746			1 945 923	1 418 222
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 067 282	3 479 032
Total 748			3 067 282	3 479 032
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	18 516	7 121
Total 751			18 516	7 121
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	73 860	64 145
Total 756			73 860	64 145
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	32 738 341	39 887 688
	7575	Produits spécifiques CEF	33 703 200	32 039 509
	7578	Autres produits spécifiques	1 540 624	1 346 651
Total 757			67 982 166	73 273 848
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	653 279	696 493
	7584	Contentieux	1 523	479
	7588	Autres produits divers	1 864 188	1 440 099
Total 758			2 518 990	2 137 071
763	7638	Revenus sur créances diverses	82 551	150 448
Total 763			82 551	150 448
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 519	4 209
Total 764			4 519	4 209
766	766	Gains de change sur opérations financières	7 269 482	6 389 461
Total 766			7 269 482	6 389 461
768	768	Autres produits financiers	18 657	2 192
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	18 119	63 082
Total 768			36 776	65 273
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	10 153
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	2 855 850	3 340 573
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	37 055	672
	7817	Stocks et en-cours	91 446	103 450
Total 781			2 989 217	3 454 848
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			230 594 826	244 940 787

Les recettes ont progressé de 6 % entre 2022 et 2023. Les EAF ont augmenté leurs recettes propres de 9 M€ (+6 %). Ainsi, pour 1 € de dotation de l'État, les recettes propres représentent 2,47 €. Ce rapport était de 2,63 € en 2022. La diminution de ce ratio malgré l'augmentation des recettes propres s'explique par la forte progression des dotations pour opérations. Les dotations de fonctionnement restant stables quant à elles.

Les recettes de cours ont atteint 50,9 M€ soit une augmentation de 2 % par rapport à 2022. On note une nette augmentation des recettes d'examens (+7,1 M€, +22 %).

En revanche, les recettes liées à la procédure *Études en France* diminuent, pour la première fois. Elles s'établissent à 32 M€ et sont inférieures de 4 M€ aux prévisions.

Les recettes liées à la billetterie sont en progression de 18 % par rapport à 2022

Les gains de change pour opérations sont comptabilisés pour 6,4 M€.

Le mécénat est en baisse de 27 %.

► DÉPENSES

		2022 DÉPENSES EXÉCUTÉES	2023 DÉPENSES EXÉCUTIVES
Total 205	Logiciels	236 948	231 141
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	5 000	0
Total 215	Matériel industriel	647 976	745 635
Total 216	Collections	164 589	33 405
Total 218	Matériel et mobilier	5 808 789	4 204 706
Total 231	Constructions	5 991 732	5 148 276
Total 232	Logiciels créés	7 595	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 320	0
Total 238	Constructions	921 035	1 222 056
Total 280	Concessions et droits similaires	59	0
Total 281	Installations techniques, matériel	64 307	23 394
Total 313	Matières	1 783	341
Total 355	Produits finis	1 764 749	135 361
Total 371	Marchandises	527 248	703 767
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	91 446	103 450
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	25	5 720
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	29	0
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	488 083	570 473
Total 606	Fournitures	9 579 240	9 027 013
Total 607	Achats de marchandises	858 357	1 054 368
Total 611	Sous traitance - contrats	5 638 547	7 605 047
Total 613	Locations	9 983 826	9 449 779
Total 614	Charges locatives	2 182 329	1 969 487
Total 615	Sur biens mobiliers	5 001 828	4 309 174
Total 616	Assurances	543 184	536 914
Total 617	Études et recherches	637 157	303 271
Total 618	Documentation	1 613 371	1 323 363
Total 621	Personnel intérimaire	1 210 138	2 341 702
Total 622	Honoraires	22 629 198	21 389 214
Total 623	Publications	3 708 468	3 560 431
Total 624	Transports collectifs du personnel	463 793	510 040
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	5 486 912	6 014 202
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 431 133	2 159 635
Total 627	Services bancaires et assimilés	780 182	824 081
Total 628	Divers - fonctionnement	25 770 263	29 043 450

Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	66 894	57 876
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	545 603	811 058
Total 641	salaires et appointements du personnel	76 316 618	77 306 224
Total 645	Cotisations sociales	12 809 598	13 412 164
Total 647	Prestations directes	711 019	786 829
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 440 717	1 551 322
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 958	19 107
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	821	25 853
Total 657	Charges spécifiques divers achats	14 763 273	17 790 039
Total 658	Pénalités	825 558	728 660
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	7 788 405	4 943 178
Total 668	Charges financières	6 235	16 698
Total 681	Dotations aux provisions	9 378 488	8 129 544
Total 713	Variation des stocks de produits	1 727 698	202 006
Total		241 623 522	240 329 453

Les dépenses se sont élevées à 240,3 M€ et diminuent globalement de 1 % par rapport à l'exercice 2022. Les comptes de classe 6 représentent 227,6 M€ alors que les recettes de classe 7 s'établissent à 233,2 M€, avec un résultat positif de 5,6 M€ (-5,5 M€ en 2022). Les dépenses d'investissement sont en baisse de 16 % tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentent « que » de 2 %. Cette tendance s'explique notamment par un report d'opérations immobilières lourdes, financées par certains instituts comme ceux d'Algérie ou du Cameroun. Les dépenses d'eau et d'énergie ainsi que les charges locatives sont stables. Les contrats de sous-traitance sont en hausse de 41 %.

D'autre part, la mise en œuvre, reconduite en 2023, des projets de convergence salariale entre les agents de droit local ADL des EAF et ceux des ambassades, et les efforts consentis par les instituts pour s'aligner sur les mesures coût-vie accordées dans le réseau diplomatique, ont eu pour conséquence une augmentation des chapitres de rémunération de 1,6 M€.

L'évolution la plus notable concerne les pertes de change sur opérations financières qui passent de 7,2 M€ en 2022 à 4,9M € soit une baisse de 32 %.

Les missions, invitations, voyages et déplacements sont en augmentation de 10 % et s'élèvent à 3,4 M€. Les cachets versés aux artistes ont augmenté de 5 % par rapport à 2022.

►COMPTES DE PROVISION

		31/12/2022		31/12/2023		SOLDE
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	
1511	Provisions pour litiges	187 000	1 515 725	442 183	1 644 895	1 202 711
1518	Autres provisions pour risques	443 138	3 403 450	80 400	3 620 053	3 539 653
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 269 290	19 356 668	2 666 342	19 436 378	16 770 036
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	297 346	273 854	732 430	458 576
Total		2 899 428	24 573 189	3 462 779	25 433 755	21 970 976

►DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2023	RAP 2023 (exécuté)
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
- sous plafond d'emplois ministériel	0	0

– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 141
--	-------	-------

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le Ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets.

LES BOURSES

Outil majeur de l'influence figurant en bonne place dans la feuille de route de l'influence de décembre 2021 et dans la stratégie France 2030, les bourses du gouvernement français (BGF) sont programmées et consommées sur les actions 2, 3 et 4 du P185.

Elles permettent à la France d'**attirer les futures élites mondiales et les meilleurs chercheurs dans ses laboratoires** et renforcent sa présence sur la scène mondiale en matière de recherche, de secteurs économiques stratégiques et d'innovation. Les *Alumni* boursiers deviennent des relais d'influence sur lesquels les entreprises et les postes diplomatiques peuvent par la suite s'appuyer et capitaliser.

Au-delà de la diplomatie d'influence, cette politique relève aussi de l'aide publique au développement, dans la mesure où certaines des enveloppes les plus importantes concernent les pays les moins avancés (PMA) - même si le critère d'attribution de la bourse demeure toujours l'excellence académique.

La stratégie *Bienvenue en France* - lancée par le Premier ministre en 2018 - fixe l'objectif du doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027.

- **Les principales tendances**

Le nombre de bourses suivies en gestion, **en plus d'avoir retrouvé depuis 2022 son niveau d'avant-crise (11 088), est en augmentation en 2023 de +4,8 % par rapport à l'année n-1, atteignant le nombre de 11 617.**

Répartition géographique

La répartition géographique est stable depuis plusieurs années, avec **les zones Afrique du Nord et Moyen Orient (27 %) et Afrique (24 %) demeurant les principales zones d'origine de nos boursiers**, suivies des zones Europe UE et hors UE (Caucase, Europe Orientale, Balkans, Asie Centrale) (23 %), Asie-Océanie (16 %) et Amériques (10 %).

La proportion des BGF de la zone Asie-Océanie est en légère baisse en 2023 par rapport à 2022 (16 % des BGF contre 17 % en 2021 et 19 % avant crise sanitaire). La proportion de boursiers venant d'Afrique subsaharienne (ou Afrique - Océan Indien) est en légère augmentation, atteignant son niveau le plus haut depuis 5 ans (24 %).

La zone Europe bénéficie d'une hausse de sa part (23 % des BGF), du fait de la mise en place du programme *Urgence FLE Ukraine*, ayant permis de financer 346 bourses dès janvier 2023, grâce à un reliquat du P185. Ces bourses de stage FLE ont vocation à donner la possibilité aux Ukrainiens réfugiés en France ne disposant pas d'un niveau de français suffisant, d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires en vue de leur entrée à l'université à la rentrée académique de septembre 2023.

Parmi les premiers pays bénéficiaires de nos bourses figurent les trois pays du Maghreb (19 % des BGF) et, pour des raisons stratégiques, l'Inde, le Liban, la Russie (les mobilités individuelles n'ont pas été interrompues par la guerre contre l'Ukraine, et restent autorisées par le régime de Moscou), le Brésil, l'Angola, l'Égypte, le Vietnam et la Turquie. **Les pays émergents (BRICS) ont bénéficié, en 2023, de 10 % de nos bourses, l'Inde étant le premier pays d'origine parmi ces émergents et le quatrième globalement.**

Du point de vue des priorités géographiques, l'Asie et l'Indopacifique peinent encore à émerger comme régions d'investissement majeures pour la France, malgré les orientations affichées de réinvestir la zone, accusant même une baisse de 5 points de pourcentage en 2023 (16 % des BGF attribuées) par rapport à 2018 (21 % des BGF attribuées).

Durée des bourses et répartition par disciplines

Notre politique de bourses donne la **priorité aux niveaux master et doctorat** (respectivement 70 % et 17 % des bourses d'études) avec des objectifs d'employabilité et de répartition **équilibrée entre sciences humaines et sociales et sciences et technologies**, qui représentent respectivement 51,4 % et 48,6 % des bourses attribuées en 2023.

Parmi les boursiers du P185, 53 % sont des femmes et 47 % sont des hommes.

Fortement impactées en 2020 et 2021 par les restrictions d'accès au territoire dans le cadre de la pandémie, **les bourses de mobilités de courtes durées**, en plus d'avoir récupéré depuis 2022 leur niveau d'avant-crise, sont en nette augmentation. Ainsi, en 2023, les 11 617 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- **8 444 (73 %) bourses d'études** longues (dont *Eiffel* et *Excellence Major AEFÉ*) à visée diplômante. Le nombre de bourses d'études est en recul de 4 points de pourcentage par rapport à 2022.
- **3 173 (27 %) bourses de stage** courtes, correspondant à des formations à visée certifiante, notamment en français langue étrangère (FLE), mais aussi à des séjours de recherche au sein des universités (43 % des bourses de stage), dont les bourses MOPGA (Make our planet great again). Le nombre de bourses de stage est en augmentation de 4 points de pourcentage par rapport à 2022.

Bilan général de la campagne

L'augmentation du nombre de bourses en 2023 est le fait principalement des bourses de stage. Ceci traduit un rebond sur ce type de mobilités, qui avait fortement chuté pendant la pandémie.

Des points d'insatisfaction demeurent au regard des objectifs fixés, notamment la durée moyenne d'une bourse hors programmes spécifiques (MOPGA, France Excellence Europa, Urgence FLE Ukraine) à 5,6 mois en 2023 (contre 5,8 en 2022), alors que le Ministère souhaite encourager les mobilités longues, plus impactantes et porteuses à long terme. Dans ce contexte, les postes diplomatiques ont reçu la consigne de privilégier des mobilités longues, en particulier les bourses d'études aux niveaux master et doctorat, en se saisissant de la marque *France Excellence* déployée depuis 2023.

Le coût moyen (hors AEFÉ, Urgence FLE Ukraine, MOPGA et France Excellence Europa) des bourses gérées en 2023 par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 879 € par mois (880 € en 2022). Ce coût moyen inclut 3 161 bourses sans allocation de vie versées par le MEAE (BCS) sur le P185.

Ainsi, le montant total des moyens consommés du P185 consacré aux bourses par le MEAE en 2023 s'élève à **64,04 M€** contre 63,5 M€ en 2022, représentant une augmentation de 0,8 %.

- **Les programmes spécifiques**

Les **programmes spécifiques, également mis en œuvre par l'opérateur Campus France**, répondent à des priorités politiques. Ils sont dotés de **5,05 M, soit :**

- > 3,7 M€ au titre du programme *Excellence Major* de l'AEFE, destiné aux meilleurs bacheliers des établissements français à l'étranger ;
- > 1,35 M€ au titre du programme *France Excellence Europa* lancé en 2022 dans le cadre de la PFUE (ce programme a permis de financer 52 bourses de Master à destination d'étudiants issus de 22 pays de l'UE).

Par ailleurs, les programmes suivants, qui relevaient du P185 en 2022, ont été basculés sur le programme 209 (solidarités avec les pays en développement) en 2023. Les crédits correspondants, qui reflètent le maintien de notre engagement sur ces dispositifs, représentent 2,2 M€ :

- > 1,2 M€ au titre du programme de soutien à l'apprentissage du français au profit des étudiants ukrainiens lancé en 2022 (voir *supra*) ;
- > 1 M€ de bourses dans le cadre du programme *Make our planet great again* (MOPGA).

Par ailleurs, la mise en place de programmes de bourses gérées en administration centrale s'est appuyée, comme chaque année, sur des **subventions à des partenaires pour la mise en œuvre de dispositifs bilatéraux de mobilités spécifiques, à hauteur de 4,1 M€ :**

- > 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA). La participation du Ministère à l'UFA a permis de financer 3 212 bourses, tous niveaux confondus (LMD), à destination d'étudiants français. A noter qu'en 2022, l'UFA a consacré au total 7,7 M€ au financement de bourses de mobilité ;
- > 420 k€ au titre de la commission de bourses franco-américaine Fulbright, cofinancée avec le MESR et des régions françaises et le Département d'État américain ;
- > 300 k€ de subvention au Collège d'Europe.

Enfin, **2,5 M€ de bourses spécifiques initiées à partir de nos ambassades** à l'étranger et mises en œuvre par l'opérateur Campus France ou par un partenaire local, parmi lesquelles peuvent être cités :

- > le programme Chateaubriand aux États-Unis (117 k€) dans le cadre de collaborations entre des équipes de recherche françaises et américaines ;
- > les programmes FITEC mis en œuvre avec le Brésil et l'Argentine (235 k€), qui soutiennent le développement d'un réseau d'établissements *via* des échanges bilatéraux.

Ainsi, ce sont **plus de 10 000 bourses qui ont été financées en 2023**, soit 9 894 bourses gérées par les postes diplomatiques (qui représentent 89 % des boursiers du gouvernement français) et 1 182 par le Ministère donc sur les crédits centraux - hors le programme hors Urgence FLE Ukraine - (soit 11 % des boursiers du gouvernement français).

Au total, Campus France a géré 57,2 M€ de crédits sur les 64 M€ consommés cette année, soit 89 % des programmes de bourses du Ministère. Ce montant inclut les programmes centraux dits « spécifiques » (*cf. supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,27 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *Alumni* boursiers.

- **Les autres programmes**

Les programmes suivants sont la vitrine de notre politique d'attractivité de l'excellence internationale.

- > Programme EIFFEL

Lancé en 1999, **le programme Eiffel vise les meilleurs étudiants de niveau master et doctorat dans des domaines stratégiques**. Il est également conçu comme un outil au service du renforcement des stratégies d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français.

Il s'agit du principal programme de bourses du Ministère (12 M€). En 2023, il a bénéficié à **1 043 étudiants internationaux** en master et en doctorat, un chiffre relativement stable sur les dernières années (1 009 en 2022). Piloté en administration centrale, ce programme vient en complément des stratégies d'attractivité des postes diplomatiques et se base sur une sélectivité très forte. Aux premiers rangs des zones géographiques bénéficiaires figurent les Amériques (32 %), la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (19 %) et la zone Afrique subsaharienne (19 %), suivies par l'Asie et l'Océanie (18 %), puis par l'Europe (12 %).

L'Afrique Subsaharienne gagne 5 points de pourcentage par rapport à 2022, devenant ainsi la 3^e zone la plus représentée pour ce programme, devant la zone Asie-Océanie.

> Excellence Major

Ces bourses pilotées par l'AEFE et cofinancées par le Ministère (3,7 M€, soit 50 % du programme) permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. Ce programme est basé sur une sélection exigeante à laquelle ne sont éligibles que les bacheliers étrangers ayant obtenu les mentions « bien » et « très bien » à l'examen. En 2023, le programme a ainsi représenté un total de 1 004 boursiers originaires de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (35 %), des Amériques (20 %), d'Europe (23 %) d'Afrique subsaharienne (17 %) et d'Asie et Océanie (5 %).

> MOPGA (« *Make our planet great again* »)

Le Ministère a poursuivi son engagement en faveur du programme de bourses MOPGA, créé à l'initiative du Président de la République pour attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique. Ainsi, 1 M€ ont été consacrés à ce programme en 2023 par le Ministère, basculés sur le P209. 105 bénéficiaires étaient présents en France en 2023, originaires d'Afrique subsaharienne (42 %), des Amériques (18 %), d'Afrique du Nord et Moyen Orient (17 %), d'Asie et Océanie (25 %), et d'Europe (9 %). Ce programme entre dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques environnementales et sanitaires mondiales.

> France Excellence Europa

Lancé en 2022 dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, ce programme permet aux étudiants de 26 pays de l'UE d'obtenir une bourse pour venir étudier au niveau Master dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il a vocation à renforcer l'attractivité de la France en Europe dans un contexte post-Brexit où l'on constate depuis plusieurs années un recul de la France comme pays d'accueil pour des mobilités diplômantes. En 2023, 102 boursiers étaient gérés par le Ministère. La nouvelle cohorte se compose de 52 lauréats de 22 pays de l'UE (pour 310 candidatures) en 2023-2024.

La politique du Ministère en matière de bourses vise un renforcement de la **logique de partenariat** : les ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux et à intégrer leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants. Sur le plan budgétaire, il s'agit de **d'élaborer des programmes à coûts partagés ou cofinancés par des partenaires locaux étrangers**.

• **Le cofinancement : effet de levier et logique de coopération**

A l'image des **programmes centraux confiés à des institutions partenaires**, tels que les programmes de l'Université franco-allemande ou de la Commission Fulbright qui reposent sur des cofinancements (*cf. supra*), les postes diplomatiques développent ainsi de nombreux programmes de bourses cofinancées. Ceux-ci prennent soit la forme de **subventions versées à des institutions locales partenaires** finançant des mobilités vers la France, soit prévoient l'attribution de **bourses dites de couverture sociale (BCS)**, avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.). Ces partenaires peuvent être un gouvernement, une entreprise ou tout type d'institution.

31 % des bourses attribuées en 2023 étaient des BCS (+1 % par rapport à 2022), dont au moins 10 % étaient cofinancées par un partenaire contractualisant avec Campus France./.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450

Le programme 185 n'a fait l'objet d'aucun amendement au PLF 2023.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

P185 T2 :

Le programme 185 n'a fait l'objet d'aucune modification de la maquette en 2023.

P185 HT2 :

La LFI 2023 avait traduit le transfert au MEFSIN de la compétence en matière de tourisme et donc de la SCSP d'Atout France (28,7 M€) ainsi que d'une partie des crédits relatifs à la mise en place du Plan de reconquête et de transformation touristique, pour un total de 35,5 M€.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

P185 T2

Les ressources du programme 185 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion conformément à l'arrêté du 6 décembre 2023 portant répartition de crédits à hauteur de +7 201 693 € en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques ».

P185 HT2

Des crédits de la gestion 2022 ont été reportés à hauteur de 1 145 393 € en AE et 1 199 717 € en CP par arrêtés du 31 janvier 2023 et du 2 mars 2023.

Plusieurs mouvements réglementaires (décrets de transferts ou de virements) ont été effectués en 2023 :

À destination du P185 (transferts entrants) : 5 353 596 € en AE et en CP

> Contribution de la France à la 2^e conférence des donateurs de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) : 5 052 300 M€.

> Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) : 276 296 €.

> Remboursement des frais de missions de deux collaborateurs de l'ambassadeur thématique chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine : 25 000 €.

En provenance du P185 (transferts sortants) : 198 907 € en AE et en CP

- Depuis le programme 214 : 31 407 € au titre de l'organisation de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) ;

- Depuis le programme 224 : 150 000 € au titre de l'organisation des États généraux de l'information ;

- Depuis le programme 224 : 17 500 € au titre du projet de valorisation des archives d'Entrecasteaux (Australie) ;

Deux décrets de virement ont également été exécutés, pour un solde de -798 359 € en AE et en CP :

> à destination du P185 (virement entrant) : 71 641 € (du P105) au titre de l'organisation de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) ;

> en provenance du P185 (virement sortant) : 870 000 € (vers le P105) au titre du financement du projet immobilier de l'Institut français du Maroc (antenne de Fès).

Enfin, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion 2023 a prévu une annulation de crédits de - 15 900 000 € en AE et en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

P 185 T2

Le programme 185 ne comporte en T2 aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produits.

P185 HT2

En 2023, le programme 185 a reçu 5 009 797,77 € (AE=CP) de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 1 935 650,00 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-2-00285 « Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 706 843,71 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-3-0059 « Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 1 598 250,95 € (AE=CP) issus de l'attribution de produit 2-3-00002 « Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger » ;
- 769 053,11 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-3-00585 « Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger ».

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	362 924	16 463 308	16 826 232	362 924	16 463 308	16 826 232
Surgels	0	3 292 662	3 292 662	0	3 292 662	3 292 662
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	362 924	19 755 970	20 118 894	362 924	19 755 970	20 118 894

P185 T2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant à +362 924 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits de titre 2 du programme 185 n'ont été impactés par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2023.

P185 HT2

La réserve de précaution initiale du programme s'élevait à 16 463 308 € hors titre 2 en AE et en CP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	53,25	79,11	0,00	58,06	-21,05
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	69,95	70,27	0,00	69,19	-1,08
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	526,31	545,74	0,00	547,74	+2,00
1105 – Agents de droit local	0,00	88,82	96,88	0,00	88,89	-7,99
Total	0,00	738,33	792,00	0,00	763,88	-28,12

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+4,81	+5,14	-0,33
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-0,76	-2,38	+1,62
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	-0,01	+21,44	+15,97	+5,47

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	+0,07	-2,72	+2,79
Total	0,00	0,00	-0,01	+25,56	+16,01	+9,55

La consommation du programme 185 s'établit au total à 764 ETPT pour une dotation de 792 ETPT (soit 96,45 %).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	15,00	4,00	12,26	7,00	-2,74	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	22,00	0,00	23,43	7,40	+1,43	+2,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	205,13	0,00	224,96	7,52	+19,83	0,00
1105 – Agents de droit local	17,00	0,00	18,59	7,00	+1,59	0,00
Total	259,13	4,00	279,24	0,00	+20,11	+2,00

Le schéma d'emplois du MEAE s'élève à +107 ETP dont +20 ETP sur le programme 185 contre +2 ETP prévu dans le PLF 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cybersécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	79,00	58,06	0,00	0,00	0,00	+4,81	+5,14	-0,33
Services à l'étranger	167,00	158,08	0,00	0,00	0,00	-0,69	-5,10	+4,41

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Autres	546,00	547,74	0,00	0,00	-0,01	+21,44	+15,97	+5,47
Total	792,00	763,88	0,00	0,00	-0,01	+25,56	+16,01	+9,55

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	55,29
Services à l'étranger	+2,00	158,87
Autres	0,00	556,19
Total	+2,00	770,35

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	792,00	763,88
Total	792,00	763,88
Transferts en gestion		0,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale.

Le programme 185 compte 81,1 % d'agents contractuels (hors agents de droit local) exerçant majoritairement leurs fonctions dans des métiers pour lesquels il n'existe pas de filière organisée au sein de la fonction publique.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Au 31 décembre 2023, le MEAE n'accueillait aucun apprenti sur le programme 185.

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	56 773 669	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 902 720	12 635 518	13 697 575
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 480 650	8 850 958	9 073 714
– Civils (y.c. ATI)	8 422 222	8 789 163	9 013 837
– Militaires	58 427	61 795	59 878
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 422 070	3 784 560	4 623 860
Prestations sociales et allocations diverses	577 721	803 927	1 095 953
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	70 254 110	72 584 671	78 301 330
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	61 773 460	63 733 713	69 227 616
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 9 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 60 k€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 est de 0,9 M€ pour 30 bénéficiaires.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	61,69
Exécution 2022 hors CAS Pensions	61,77
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	2,13
EAP schéma d'emplois 2022	0,58
Schéma d'emplois 2023	1,55
Mesures catégorielles	1,31
Mesures générales	0,19
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,18
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,27
GVT positif	0,35
GVT négatif	-0,08
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,10
Indemnisation des jours de CET	0,10
Mesures de restructurations	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	3,55
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,52
Autres variations	3,03
Total	69,23

Le socle d'exécution 2022 hors CAS « Pensions » du programme 185 à hauteur de 61,77 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps (CET) pour un total de -0,08 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +2,13 M€ dont +0,58 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +1,55 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +1,31 M€.

Les mesures générales s'élèvent à +0,19 M€. Elles se décomposent comme suit :

- +5 195 € versées à 5 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat GIPA – décret n° 2008539 du 6 juin 2008) ;
- +0,18 M€ au titre de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est exécuté à hauteur de +0,27 M€ soit 0,43 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ». Il se décompose entre le GVT positif exécuté à hauteur de +0,35 M€ (soit +0,56 % de la masse salariale hors CAS « Pensions », compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -0,08 M€ (soit -0,12 % de la masse salariale).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 0,10 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 3,55 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 0,52 M€ ;
- La ligne Autres variations exécutée à hauteur de 3,03 M€ regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS « Pensions », notamment les effets de l'inflation sur la rémunération des personnels expatriés.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	69 439	70 140	70 841	34 719	35 070	35 421
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	146 769	148 251	149 734	38 160	38 545	38 931
1103 – CDD et volontaires internationaux	77 064	77 842	78 620	38 532	38 921	39 310
1105 – Agents de droit local	47 075	47 551	48 026	40 485	40 894	41 303

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires et CDI en administration centrale) et G2 (Titulaires et CDI dans le réseau) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures

interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux déclarés en PLF 2023 en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						432 295	648 443
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	09-2022	8	30 240	45 360
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1	Tous	09-2022	8	990	1 485
Valorisation des fonctions d'expertise	1	G1	Tous	09-2022	8	6 960	10 440
Réforme des astreintes et interventions	25	G1	Tous	09-2022	8	1 450	2 175
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations entre agents titulaires et contractuels affectés à l'étranger (fonctions cœur)	532	G3	Tous	09-2022	8	392 655	588 983
Mesures statutaires						58 618	58 618
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC		G1/G2	A	01-2023	12	958	958
Fluidification du déroulement des carrières	71	G1/G2	Tous	01-2023	12	57 660	57 660
Mesures indemnitaires						814 881	819 859
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	1	G2	B	09-2023	4	2 489	7 467
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	4	G3	Tous	01-2023	12	8 504	8 504
Mesures en faveur des agents de droit local	29	G5	Tous	01-2023	12	60 000	60 000
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	43	G3	Tous	01-2023	12	207 005	207 005
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	47	G3	Tous	01-2023	12	69 483	69 483
Mesures en faveur des volontaires internationaux	155	G3	Tous	01-2023	12	467 400	467 400
Total						1 305 794	1 526 920

En 2023, le montant exécuté des mesures catégorielles est de +1,3 M€ sur le programme 185, et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie ;
- la fluidification du déroulement des carrières.

Le coût de ces mesures s'élève à +10 M€ sur le périmètre ministériel, dont +7,1 M€ pour la mission Action extérieure de l'État.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 665 709 300	CP ouverts en 2023 * (P1) 665 763 624
AE engagées en 2023 (E2) 664 130 023	CP consommés en 2023 (P2) 662 406 935
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 268 009
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 579 277	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 662 138 926

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 268 009					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 268 009	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 268 009	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 0	
AE engagées en 2023 (E2) 664 130 023	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 662 138 926	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 1 991 097	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 991 097	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 991 097
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 s'établissent à 1 991 097 €, dont 35 652,36 € de restes et charges à payer :

Le montant total des charges à payer et dettes fournisseurs est de 35 266,76 € (CP uniquement). Il correspond principalement à des charges à payer de la DGM composées essentiellement des dépôts de facture tardifs, notamment :

- > 13 606,80 € correspondant à la création de sites pour sommet et le festival de la Francophonie ;
- > 4 774,72 € concerne des EJ pour diverses prestations dans le cadre de réunions diverses des directions dont les factures ne sont pas déposées à ce jour ;
- > 7 731,08 € concerne deux prestations fournies dans le cadre de la conférence de l'AFNU, organisée le 05/12 dans le cadre des 75 ans de la DUDH (PR) ;
- > 3 517,43 € (EJ CONVIVIO du mois de décembre) ;
- > 1 955,33 € pour le stockage de matériel à expédier - mois de décembre (EJ BOLLORE) ;
- > 3 681,40 € pour des frais lors de réunions organisées début décembre (EJ MANPOWER, LENI et OCDE).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 385,60 € (CP uniquement) et correspond à des remboursements au profit d'agents en flux 4.

*Justification par action***ACTION****01 – Appui au réseau**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Appui au réseau		42 345 662 41 309 016	42 345 662 41 309 016		42 345 662 41 365 675	42 345 662 41 365 675

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	42 345 662	41 309 024	41 275 421
CP	42 345 662	41 365 689	41 333 911

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 345 662	40 545 454	42 345 662	40 609 714
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 345 662	40 545 454	42 345 662	40 609 714
Titre 6 : Dépenses d'intervention		763 461		755 861
Transferts aux ménages		13 687		13 687
Transferts aux entreprises		155 811		155 811
Transferts aux autres collectivités		593 963		586 363
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		100		100
Prêts et avances		100		100
Total	42 345 662	41 309 016	42 345 662	41 365 675

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 479 975	2 940 005	2 914 075
CP	2 479 975	3 004 370	2 980 165

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement des services de coopération et d'action culturelle des ambassades (hors frais de tournées et de représentation des services de coopération et d'action culturelle) et de l'administration centrale (communication, évaluation, informatique, frais de justice, frais de missions et de représentation).

La consommation traduit une évolution en hausse liée à la dynamique désormais définitivement engagée de reprise des activités de coopération et de représentation et à l'augmentation du coût des transports aériens dans un contexte inflationniste.

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	36 258 487	36 353 003	36 353 003
CP	36 258 487	36 353 003	36 353 003

Les dotations de fonctionnement

Attribuées à l'ensemble des établissements à autonomie financières (EAF) pluridisciplinaires, les dotations de fonctionnement contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements (76 %), principalement générée par les recettes propres.

Le montant de 36,35 M€ inclut les dotations programmées par les services de coopération, les versements effectués sur attributions de produit et fonds de concours et les crédits accordés par l'administration centrale (mesures salariales en faveur des agents de droit local des instituts français, projet « Instituts verts »).

Les attributions de produits (ADP)

Les recettes locatives générées par les EAF leur sont automatiquement reversées à hauteur de 80 % sous forme de délégations mensuelles. Les 20 % restants sont constitués en un fonds de solidarité qui permet à la Direction générale de la mondialisation (DGM) d'apporter ponctuellement un appui financier aux établissements qui se trouvent en difficulté et/ou qui ne disposent pas de recettes locatives.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide financière les instituts français de Jérusalem (60 000 € à destination de l'antenne Romain Gary), de Jordanie (45 000 €) ou encore d'Ukraine (34 650 €).

Appui logistique

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 607 200	2 008 596	2 008 343
CP	1 607 200	2 000 996	2 000 743

Ces crédits concernent les dépenses logistiques liées à l'organisation et à la mise en œuvre des projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes diplomatiques. Six postes ont reçu 428 270 € sur fonds de concours ou attributions de produits mais n'ont consommé que 256 141 €.

Les crédits consommés intègrent notamment l'enveloppe de 350 000 € dédiée aux IFCA.

S'inscrivant dans le cadre d'un renforcement de la coopération franco-allemande, la création d'instituts culturels franco-allemands (IFCA) constitue l'un des 15 projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019). Après l'inauguration des Instituts culturels franco-allemands de Palerme, Atlanta et Ramallah en 2022, l'ICFA d'Erbil a fait l'objet d'un événement symbolique de pose de la première pierre le 22 janvier 2023, à l'occasion du 60e anniversaire du traité de l'Élysée. Les autres ICFA poursuivent leurs efforts (création d'EAF, travaux préparatoires à une colocalisation, mise en place d'une programmation d'événements culturels communs) en vue d'une inauguration future.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

Transferts aux ménages

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (13 687 € en AE=CP).

Transferts aux entreprises

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie (155 811 € en AE=CP) concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (130 587 € en AE=CP), une dotation de fonctionnement aux EAF (23 582 € en AE=CP) et d'autres dépenses de fonctionnement (1 642 € en AE=CP).

Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie (593 962 € en AE et 586 362 € en CP) concernent des dotations de fonctionnement aux EAF (167 551 € en AE=CP) et des dépenses d'appui logistique (411 471 € en AE et 403 871 € en CP) et d'animation de réseau (14 940 € en AE=CP) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1.

Prêts et avances

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (100 € en AE=CP).

Dépenses de fonctionnement (autres)

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne les autres crédits d'intervention des directions et des postes (7 420 € en AE=CP).

ACTION**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 410 439	68 410 439		68 410 439	68 410 439
		71 062 369	71 062 369		70 858 974	70 858 974

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	68 410 439	71 062 395	72 158 863
CP	68 410 439	70 859 000	71 955 468

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 143 609	28 267 161	28 144 401
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 183 059		1 183 851
Subventions pour charges de service public	28 267 161	26 960 550	28 267 161	26 960 550
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 143 278	42 918 761	40 143 278	42 714 573
Transferts aux ménages	6 687 720	4 839 797	6 687 720	4 839 797
Transferts aux entreprises		3 011 877		3 011 877
Transferts aux collectivités territoriales		14 000		14 000
Transferts aux autres collectivités	33 455 558	35 053 087	33 455 558	34 848 899
Total	68 410 439	71 062 369	68 410 439	70 858 974

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (19 504 423 € en CP)

Le **Plan pour la langue française et le plurilinguisme** présenté par le Président de la République le 20 mars 2018 demeure, en 2023, la feuille de route pour renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française.

Outre les administrations parties prenantes de ce plan interministériel (culture, éducation nationale et jeunesse, enseignement supérieur et recherche), sa mise en œuvre implique d'autres acteurs (OIF, AUF, CONFEMEN, UNESCO), dont les programmes ou dispositifs ont pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages en renforçant les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants.

Les actions du réseau de coopération et d'action culturelle dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1/ Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

Le réseau de coopération et d'action culturelle, à travers les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), les

Instituts français et Alliances françaises a poursuivi son action pour développer un enseignement francophone de qualité dans le monde et soutenir les systèmes éducatifs, en particulier à travers la formation linguistique et/ou pédagogique des enseignants.

En 2023, 56 000 enseignants exerçant dans les systèmes éducatifs locaux ont ainsi été formés dans le cadre d'actions de coopération bilatérale en éducation menées par les postes diplomatiques.

Le soutien renouvelé à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a notamment permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour ; un appui financier a également été apporté pour le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris.

2/ Répondre à la demande d'éducation française et en français

Le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi son développement et scolarise à la rentrée 2023 plus de 390 000 élèves dans 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

Toutefois, outre le retard lié à la pandémie en 2020-2021, les crises multiples en Afrique de l'Ouest ont lourdement impacté les établissements, générant une perte de près de 1 000 élèves. A l'inverse, la zone Asie présente un taux de croissance encourageant de 4,3 %.

A la suite des consultations pour l'enseignement français à l'étranger conduites en 2023, 11 pays prioritaires ont été identifiés et constituent des pays pilotes pour le développement du réseau : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal.

En partenariat étroit avec le Ministère et les postes diplomatiques, le service de l'appui et du développement du réseau (SADR) de l'AEFE a initié une stratégie d'impulsion et de structuration afin de définir les possibles perspectives de développement du réseau d'enseignement français à l'étranger (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation). L'Inde a été identifié comme pays pilote en la matière.

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau . Elle a ainsi finalisé, en 2023, la mise en place des 16 instituts régionaux de formation (IRF), offrant la possibilité à l'ensemble des enseignants du réseau - et notamment aux personnels recrutés localement - de bénéficier d'une offre de formation, renouvelée, adaptée et de qualité.

Enfin, la croissance du réseau d'établissements labellisés LabelFrancEducation s'est poursuivie, avec 652 établissements ou filières bilingues labélisées LabelFrancEducation dans 63 pays. L'objectif quantitatif fixé par le Président étant dépassé, les postes diplomatiques ont œuvré, en parallèle au renforcement qualitatif et à la structuration de ces filières bilingues labellisées.

3/ Promouvoir la langue française

Afin de promouvoir le plurilinguisme au sein des institutions européennes, le ministère a poursuivi la trajectoire de montée en puissance du programme *Millefeuille* destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens et poursuivi, en lien avec les postes diplomatiques, son action pour le renforcement des usages numériques au service de la promotion et de l'enseignement du français.

Dans le cadre du développement de l'offre numérique de français, une réflexion, initiée avec les membres du comité de pilotage de la plateforme France Éducation (FRED), a conclu à l'opportunité d'une reprise des missions de FRED par Lumni Enseignement, plateforme éducative numérique de l'audiovisuel public, relevant du ministère de l'éducation nationale et dont la gestion est confiée à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La transition sera opérationnelle en 2024.

Pour mémoire, la plateforme FRED (France Éducation), lancée en octobre 2019, a pour double objectif d'accompagner les professeurs/formateurs de français à l'étranger en mettant à disposition des ressources scolaires et de promouvoir la langue française auprès de futurs nouveaux apprenants.

Enfin, différentes actions dans le domaine de la langue française et de la diversité linguistique ont été mises en œuvre à l'initiative des EAF (cf. infra – dotations pour opérations aux EAF) ou plus directement des postes diplomatiques :

► au **Brésil**, l'organisation des rencontres régionales *Franmobe* en mars 2023 a permis de déployer le programme du même nom en Amérique latine suivant trois volets (organisation d'un séminaire de formation d'enseignants ; lancement d'une communauté d'échanges de pratiques *Franmobe*, grâce à la mise en place d'outils collaboratifs ; tenue d'un séminaire scientifique présentant les résultats de la recherche en matière de didactique des langues). Pour mémoire, le programme *Franmobe*, mis en œuvre au Brésil depuis 2020, vise à optimiser les chances de réussite des projets étudiants de mobilité vers la France grâce à un accompagnement personnalisé ;

► pour moderniser l'enseignement du français dans les filières bilingues et renforcer leur attractivité, le poste au **Vietnam** a mis en place des « Ateliers France », moments d'apprentissage et d'échanges en français autour de thématiques culturelles et socio-économiques auprès des élèves de filières bilingues et animés par des professionnels francophones. Un site internet disponible sur tout le territoire vietnamien a été mis en place et propose des ressources pédagogiques gratuites à destination des élèves, des enseignants et des familles ;

► enfin, en accompagnement des publics en proie à l'insécurité linguistique et/ou numérique dans l'espace francophone, une première formation BELC s'est tenue à la Cité internationale de Villers-Cotterêts, portée par le Centre des monuments nationaux, France Éducation International et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. Celle-ci a rassemblé 50 acteurs des métiers du français de France métropolitaine, des Outre-Mer (La Réunion), d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Mali, Maurice) et d'Europe (Belgique, Luxembourg) réunis en dialogue d'expertise pour constituer des outils collectifs au service de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans l'espace francophone.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (52 451 045 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelles du Ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC). Afin d'accompagner les projets en ce domaine, les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) s'appuient sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France mais également sur les Instituts français et les Alliances françaises, ou peuvent encore faire le choix d'établir des partenariats directement avec des acteurs locaux ou français.

Objectif essentiel de la diplomatie d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain, la promotion internationale des **industries culturelles et créatives (ICC)** a été renforcée avec l'objectif de favoriser une implication pérenne de l'ensemble du réseau culturel et des opérateurs au service des professionnels des ICC. De nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour en 2023 (cf. infra).

Dans le domaine du **débat d'idées**, le programme *Notre Futur – Dialogues Afrique-Europe* s'est poursuivi à Alger (février 2023) et à l'Île Maurice (novembre 2023) ; à l'automne 2023, l'Institut français a lancé le programme *Face à la guerre – Dialogues européens* dans le contexte du conflit en Ukraine.

En matière d'édition, l'action du Bureau international de **l'édition française** (BIEF) a permis une présence française aux marchés de New Delhi et Mexico. En matière de **musique**, le Centre national de la musique a organisé la venue d'artistes français à des showcases, marchés ou camps d'écriture.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire français pour les postes prioritaires ciblés en 2023 a été renforcée grâce à l'action d'Unifrance permettant de faire connaître dans ces pays la qualité de l'écosystème de production français (à travers par exemple le Panorama du cinéma français en Chine ou le French Drama Festival en Corée du Sud).

Enfin, dans le cadre de la reprise de la programmation des **saisons culturelles**, 2023 a été consacrée à la préparation de la Saison de la Lituanie en France en 2024 et de la saison croisée France-Brésil de 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 881 449 € en AE et 882 241 € en CP.

Crédits bourses : 4 188 € (AE=CP).

Subventions aux alliances françaises : 44 180 € (AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 253 251 € (AE=CP).

Subvention pour charges de service public

Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	28 267 161	26 960 550	26 960 550
CP	28 267 161	26 960 550	26 960 550

Sur l'exercice 2023, la SCSP de l'IF s'est élevée à 26 960 550 € (AE=CP). Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses et stagiaires FLE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	4 225 211	2 826 898	3 809 874
CP	4 225 211	2 826 898	3 809 874

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses et stagiaires FLE exécutés à hauteur de 3 809 874 € (AE=CP), 2 877 787 € (AE=CP) ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français, 73 917 € (AE=CP) au titre des stagiaires FLE et 858 170 € (AE=CP) au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative ou culturelle ou à des appuis financiers à des programmes de mobilité.

La mise en place du programme « Urgence FLE Ukraine », finalement imputé sur le programme 209, a permis de financer 346 bourses dès janvier 2023, ces bourses de stage FLE ayant vocation à donner la possibilité aux Ukrainiens réfugiés en France ne disposant pas d'un niveau de français suffisant, d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires en vue de leur entrée à l'université à la rentrée académique de septembre 2023.

Échanges d'expertises

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 462 509	1 211 200	1 211 200
CP	2 462 509	1 211 200	1 211 200

Les échanges d'expertise effectués en 2023 couvrent à la fois le domaine culturel, très majoritaire, à hauteur de 1 461 394 € (AE=CP) et le domaine du français soit 1 001 116 € (AE=CP).

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

3 744 314 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en transferts aux ménages.

Crédits bourses

116 943 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 63 et 64.

Dotations pour opérations aux EAF

144 072 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 61 et 62.

Subventions aux alliances françaises locales

42 142 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur les comptes 61 et 62.

Transferts aux entreprises

Les dépenses de cette rubrique (3 011 883 € en AE=CP) correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

Transferts aux collectivités territoriales

La consommation de 14 000 € en AE=CP par erreur sur cette catégorie correspond à des bourses.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 792 355	14 264 954	14 075 594

CP	11 792 355	14 264 954	14 075 594
----	------------	------------	------------

Les dotations pour opérations aux EAF sur l'action se répartissent à 35 % pour le français, dont la coopération linguistique et éducative et à 65 % pour des actions culturelles. Les crédits délégués aux postes au titre de la transformation numérique sont également imputés sur ces activités.

Que ce soit dans le domaine de la **langue française et de la diversité linguistique** ou en matière de **coopération culturelle**, les EAF sont très largement mis à contribution. On citera, à titre d'exemple, les initiatives suivantes :

► afin de promouvoir le français comme langue d'opportunité pour l'employabilité, l'Institut français d'**Italie** a renforcé la formation des enseignants des filières techniques et professionnelles italiennes, notamment dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Les élèves inscrits dans ces filières professionnelles ont également eu la possibilité de passer gratuitement des diplômes de français professionnel (DFP) ;

► avec l'objectif de valoriser la culture numérique française auprès de la jeunesse chinoise, l'Institut français de **Chine** a, dans le cadre d'une campagne de communication, renforcé la visibilité d'influenceurs français de renom sur les plateformes chinoises. Cette campagne d'influence s'articule autour de l'utilisation de canaux non-officiels, avec une communication de consommateur à consommateur, plus directe et pertinente, permettant d'atteindre un public peu réceptif aux messages provenant d'interlocuteurs institutionnels ;

► enfin, dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, de nombreuses actions de promotion de la langue en lien avec le sport ont été mises en place par les EAF. En **République démocratique du Congo**, l'Institut français a ainsi proposé des formations de renforcement des compétences linguistiques auprès des journalistes sportifs, dans la lignée des Jeux de la Francophonie à Kinshasa.

► lancée en 2020 par l'Ambassade de France et l'Institut français d'**Afrique du Sud** (IFAS), coconstruite avec le gouvernement et des partenaires sud-africains, la plateforme numérique *IQOQO* permet de cartographier les secteurs ICC identifiés comme porteurs en Afrique du Sud (mode, musées, l'animation, jeux vidéo, réalité virtuelle, cinéma, architecture, design (mobilier), galeries/foires, marché de l'art). Initiative inédite en ce domaine en Afrique du Sud, cette nouvelle ressource doit permettre de contribuer au dialogue interdisciplinaire et aux projets multi partenariaux. L'objectif est également de favoriser les synergies entre l'Afrique du Sud et la France et l'Europe comme partenaire majeur de l'innovation, du développement de compétences et de la créativité sud-africaine à l'ère numérique ;

► en **Belgique**, *France XR showcase* a pour objectif de favoriser les échanges (keynote, table ronde, pitch, rencontre B2B) et les projets de collaboration entre acteurs des cultures numériques et des institutions culturelles et patrimoniales mettant en exergue les enjeux de développement des publics et de diversification de l'offre via les technologies émergentes (métavers, web3, NFT, jeu vidéo).

Itinérant, ce projet s'est invité à l'imprimerie de la Banque nationale de Bruxelles, en partenariat avec l'incubateur Pali Pali puis dans la Grand Poste de Liège (l'un des plus grands incubateurs de Belgique consacré aux ICC et aux entrepreneurs culturels) avant de rejoindre le KIKK festival à Namur, dédié aux cultures numériques et rassemblant plus de 15 000 visiteurs par an ;

► afin de renforcer sa visibilité dans un pays, l'**Inde** - qui représente le second plus grand marché éditorial au monde - et promouvoir la langue française (2^e langue étrangère la plus traduite après l'allemand), la France a financé la mise en place d'un pavillon de 285 m² à l'édition 2023 de la *New Delhi World Book Fair* avec la venue d'une vingtaine d'auteurs ou éditeurs français (dont Annie Ernaux en figure phare de la manifestation).

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et appui aux actions de coordination et de modernisation du réseau des Alliances françaises

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 264 114	600 000	1 221 653
CP	1 264 114	600 000	1 221 653

La disparition de la mission de « Délégué Général » (DG) de la Fondation des Alliances Françaises et la création de « référents Alliances Françaises » au sein des postes diplomatiques en 2018 s'est accompagnée d'une reprise en main par le Ministère de l'enveloppe de coordination dédiée au réseau des alliances, gérée en lien avec les postes diplomatiques.

Doté de 620 000 € (AE=CP) en 2023, le fonds « coordination et nouvelles alliances » a ainsi pour objectif de faire vivre les réseaux locaux d'alliances et d'accompagner leur modernisation (professionnalisation des équipes, mutualisation des compétences et des projets). En 2023, 568 000 € ont été attribués à 58 pays différents, le reliquat de 52 000 € ayant été affecté à la création de nouvelles alliances.

La Fondation des Alliances Françaises (FAF), dont la subvention a été renouvelée en 2023 (600 000 €) a poursuivi sa mission d'animation d'un réseau fort de plus de 800 alliances locales implantées dans 135 pays et sur les cinq continents. (mise en place de groupes de travail autour d'enjeux majeurs - égalité des genres, écoresponsabilité, valorisation de la marque et cadre statutaire - ; organisation du premier séminaire des coordinateurs et coordinatrices d'Alliances Françaises). L'année 2023 a également été marquée par la tenue du Congrès mondial de la Fondation dans le cadre de la célébration des 140 ans des Alliances Françaises

Par ailleurs, le processus d'un rapprochement fonctionnel entre la FAF et l'Institut français Paris (IF) a fait l'objet d'une convention renouvelée en juillet 2023 pour 3 ans, sous l'égide du Ministère. Il vise notamment à donner aux deux réseaux les moyens d'une politique innovante de promotion de la langue française. Ainsi, l'IF porte et met en œuvre l'ensemble des programmes d'appui en direction des Instituts français et des Alliances françaises et associe la Fondation à certaines commissions d'attribution.

Subvention aux alliances françaises locales

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 952 930	6 919 360	6 404 235
CP	5 952 930	6 919 360	6 404 235

Le réseau des alliances françaises -829 alliances françaises Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE - est aujourd'hui le premier réseau culturel international au monde.

Six nouvelles Alliances françaises ont été labellisées et sont en cours de création, dont 4 dans le réseau à l'étranger, à Rzeszów (Pologne), Samarcande (Ouzbékistan), Montréal (Canada), Valledupar (Colombie). L'AF d'Oufa (Russie) a été délabellisée.

En sus de la subvention à la Fondation des alliances françaises (600 000 €) et des crédits alloués à la coordination et à l'appui aux alliances françaises au niveau régional (*cf. supra*), le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'est élevé en 2023 à 7 M€.

Ce montant comprend les crédits dédiés à :

- la transformation numérique des Alliances françaises ;
- la sécurisation des Alliances françaises (enveloppe de 480 000 € (AE=CP), montant stable depuis 2020). Les demandes ont émané de 39 postes pour 88 Alliances françaises, avec des montants demandés situés entre 438 € et 49 300 €. Le total des demandes reçues par le ministère s'élève à près de 800 000 €. 36 postes ont bénéficié d'un appui, pour un total de 77 alliances. Ces crédits ont notamment permis l'installation de systèmes de surveillance, de grilles et de murs anti-effractions, d'éclairages extérieurs, de détecteurs de métaux.

Les subventions aux Alliances françaises, tous crédits confondus (dotations des SCAC, dotations dans le cadre d'appels à projet, crédits exceptionnels) se répartissent comme suit :

Amériques 18,9 %

Afrique du Nord et Moyen-Orient 4,6 %

Asie et Océanie 13,5 %

Afrique et Océan Indien 42,0 %

Union européenne 13,2 %

Europe Continentale 7,8 %

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	14 446 159	18 275 245	18 475 757
CP	14 446 159	18 071 850	18 272 362

Les dotations pour « Autres crédits d'intervention des directions et des postes » sur l'action se répartissent à parts égales pour le français et pour les actions culturelles. La sur-exécution constatée par rapport à la LFI - à hauteur respectivement de 40 % (français) et 60 % (culture) - s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion vers les crédits « autres crédits d'intervention » à partir d'autres actions, selon les priorités identifiées et la nature des projets mis en œuvre.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et par les postes diplomatiques, avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chaque canal de mise en œuvre.

Dans le **domaine du français**, les principales subventions versées par le Ministère pour la mise en œuvre du plan pour la langue française et le plurilinguisme en 2023 sont les suivantes :

► un abondement de 2 M€ du fonds de soutien aux écoles francophones chrétiennes d'Orient en 2023 (dont environ 75 % en faveur du Liban), conformément à l'annonce faite par le Président de la République en 2022 du doublement du fonds (versement de 2 M€ à partir de 2022) ;

► une subvention de 140 000 € à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) pour des actions visant à valoriser et à accompagner le métier de professeur de français. Cette dotation a permis d'organiser la 5^e édition de la Journée internationale des professeurs de français en novembre 2023 autour du thème « fières et fiers d'enseigner le français » ainsi que deux congrès régionaux au Brésil et à Singapour. Elle a également financé le déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

Par ailleurs, le processus de relance de la plateforme France Éducation (FRED) est amorcé et doit désormais entrer dans sa phase opérationnelle (cf. supra).

Dans le **domaine de la coopération culturelle**, les principales subventions versées par le Ministère sont les suivantes :

► nourrissant les potentialités des ICC françaises à l'export, le programme **franco-brésilien** de co-crédation en musiques actuelles représente, avec sa 2^e édition en 2023, une coopération musicale réussie axée sur le renforcement des liens professionnels entre filières françaises et brésiliennes. Mené en partenariat avec la *Semana Internacional de Música* (SIM) de São Paulo et le MaMA Festival, ce programme invite des artistes des deux côtés de l'Atlantique à postuler pour une résidence de création en ligne et un programme d'accompagnement à l'export de six mois, enrichis de rencontres avec des professionnels. Trois artistes brésiliens et trois artistes français ont été sélectionnés afin de collaborer en duos et avec l'objectif de créer et d'enregistrer ensemble un titre. Dans une logique de soutien aux artistes émergents, le programme a eu un réel impact sur la notoriété des artistes participants dans le pays du partenaire ;

► s'inscrivant dans une politique de soutien à l'émergence de la scène cinématographique émirienne (et plus particulièrement à son cinéma d'auteur), le projet *Yallah french Pitch* défini dans la continuité du *Yallah French Cinéma* représente un véritable enjeu d'influence dans un pays jeune comme les **Émirats arabes unis**, où la construction d'une identité peut également passer par les vecteurs culturels, et notamment le cinéma. L'objectif de ce programme est double : assurer un accompagnement artistique auprès des réalisateurs émiriens et promouvoir le développement des projets émiriens, sous forme notamment d'ateliers de rencontres entre professionnels basés aux EAU et professionnels français dans le but de faire naître des coproductions entre les deux pays ;

► vitrine des savoir-faire français et australiens, le Festival d'animation Anim'Action s'est déroulé sur quatre villes d'**Australie** (Sydney, Brisbane, Adelaïde et Melbourne) avec, dans chaque ville, des projections de six long-métrages d'animation dont quatre français, quatre sélections de courts-métrages issus de la sélection au Festival International d'Animation d'Annecy ainsi que deux séances spéciales mettant à l'honneur de jeunes réalisateurs primés pour leurs courts-métrages. L'University of Technology of Sydney (UTS), l'Université de Flinders à Brisbane et l'école d'animation de la Griffith Film School à Adelaïde ont accueilli des journées professionnelles mettant en relation étudiants et professionnels de l'animation.

ACTION

03 - Objectifs de développement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959		2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 615 959

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	2 350 343	1 615 958	1 615 958
CP	2 350 343	1 615 958	1 615 958

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 694		5 694
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 694		5 694
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 350 342	1 610 265	2 350 342	1 610 265
Transferts aux ménages	2 044 427	1 266 692	2 044 427	1 266 692
Transferts aux entreprises		3 548		3 548
Transferts aux autres collectivités	305 915	340 025	305 915	340 025
Total	2 350 342	1 615 959	2 350 342	1 615 959

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

5 695 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en dépenses de fonctionnement (compte 31).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménagesBourses

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	800 000	653 262	653 262
CP	800 000	653 262	653 262

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre via l'opérateur Campus France.

Échanges d'expertise

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	1 244 427	612 000	612 000
CP	1 244 427	612 000	612 000

Cette rubrique concerne les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est imputable à la reprise moins rapide que prévue des mobilités de missionnaires et d'invités ainsi qu'aux aléas nationaux ou internationaux, politiques et économiques (instabilités politiques/conflits, contexte inflationniste, coût accru du transport aérien...).

Autres crédits d'intervention et des postes

1430 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention et des postes

3 547 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62.

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
--	----------	----------------------------	------------------------------

AE	0	292 775	298 470
CP	0	292 775	298 470

Ces dépenses correspondent aux versements de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	305 915	52 226	52 226
CP	305 915	52 226	52 226

Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et la mise en œuvre par les EAF d'initiatives locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales... Des actions ont ainsi été menées en Libye (soutien aux dynamiques de la société civile et à la transparence), en Slovaquie (appui aux débats d'idées) et en Pologne (mise en œuvre de la feuille de route dédiée aux populations déplacées – lutte contre les manipulations de l'information ; inclusion/égalité).

ACTION

04 – Enseignement supérieur et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 157 003 98 792 856	101 157 003 98 792 856		101 157 003 98 821 388	101 157 003 98 821 388

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	101 157 003	98 792 871	97 697 776
CP	101 157 003	98 821 403	96 726 308

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 298 410	8 705 983	8 327 693
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	4 917 556	5 235 644	4 946 839
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 380 854	3 470 339	3 380 854

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 451 020	90 494 446	92 451 020	90 493 696
Transferts aux ménages	69 004 864	65 122 103	69 004 864	65 122 103
Transferts aux entreprises		603 760		603 760
Transferts aux autres collectivités	23 446 156	24 768 583	23 446 156	24 767 833
Total	101 157 003	98 792 856	101 157 003	98 821 388

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est l'un des axes de notre diplomatie d'influence, décliné en deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire et scientifique de la France et l'insertion de notre dispositif de recherche dans les réseaux internationaux de pointe afin de mieux préparer la réponse aux défis globaux.

1/ Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

La stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France *Bienvenue en France*, définie en 2018 et qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 demeure la feuille de route en 2023 de la politique d'attractivité universitaire et scientifique, avec le nombre record de 400 000 étudiants internationaux accueillis en France à la rentrée 2022.

La consommation des bourses sur l'ensemble du programme, a atteint, en 2023 un montant de 64,1 M€ avec un nombre de boursiers en gestion en hausse de 4,8 % (soit un total de 11 617 boursiers). Cette augmentation du nombre de bourses est principalement portée par une hausse significative des bourses de courte durée, et en particulier, des bourses de stage (au nombre de 3173, soit 27 % du nombre de bourses, en hausse de 24 % sur 2022). Les bourses d'études (au nombre de 8 444) demeurent néanmoins une priorité de notre politique de renforcement des mobilités étudiantes.

a/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

Les crédits alloués en 2023 ont permis de :

- poursuivre la dynamique identifiée dans la zone indopacifique (+9 % de budget consacré aux bourses dans la zone Asie-Océanie par rapport à 2022, pour atteindre 9,8 M€, soit la deuxième région bénéficiaire de bourses) ;
- mettre en place un programme de bourses de mobilités croisées Afrique ; la proportion des boursiers en provenance de l'Afrique/Océan Indien est en légère augmentation, atteignant son niveau le plus haut depuis 5 ans (24 %) ;
- enfin de lancer la deuxième édition du programme pour étudiants européens *France Excellence Europa* (52 lauréats dans 22 pays de l'UE avec 310 candidats en 2023). Parallèlement, des actions ciblées pour faire face aux crises ont également pu être mises en œuvre avec, par exemple, la prolongation du programme FLE pour les étudiants ukrainiens, abondé de 1,2 M€ pour 2023 depuis le programme 209.

Fin 2023, 69 postes diplomatiques et 310 établissements d'enseignement supérieur étaient rattachés à la plateforme « Études en France » (EEF), soit une couverture à 95 % du volume des mobilités d'étudiants soumis à visa. La première étape de l'interfaçage entre les plateformes « France-Visa » et EEF a ainsi permis une meilleure coordination des services en charge de la chaîne de l'accueil. Trois cent mille dossiers ont été créés durant la campagne 2021-2022, représentant un million de vœux de formation.

b/ Le développement de notre offre universitaire à l'international

Le développement de notre offre universitaire à l'international serait incomplet sans une active politique de suivi des anciens étudiants et d'évaluation qualitative de nos prestations d'accueil et d'accompagnement. Deux axes de travail se sont ainsi imposés :

► accompagner la montée en puissance de la plateforme *France Alumni*

Instrument simple et efficace, la plateforme *France Alumni* regroupe 376 000 membres dans 134 pays. Sa montée en puissance implique une action plus systématique en direction des étudiants internationaux ayant étudié en France ou suivi un enseignement français, futurs *alumni*, qui ont vocation à devenir des relais d'influence au bénéfice des postes diplomatiques et des entreprises françaises.

La première opération mondiale *France Alumni Day* s'est déroulée, sous l'égide de la Ministre Catherine Colonna, du 13 au 28 mai 2023. En France, l'événement-phare, qui s'est tenu au Quai d'Orsay le 23 mai en présence du Ministre délégué Olivier Becht, a rassemblé 300 participants. Au total, 214 événements ont été organisés dans 91 pays, dont 44 ont bénéficié d'une subvention du Ministère dans le cadre d'un appel à projets;

► initier une démarche d'évaluation de la qualité de la politique d'accueil des étudiants étrangers. En 2023, le lancement du premier baromètre de satisfaction des services rendus par Campus France auprès des postes diplomatiques comme des étudiants boursiers répond ainsi à l'objectif de faciliter le pilotage de cet opérateur.

Au nombre des points saillants du baromètre 2023 (4 701 personnes ont répondu au questionnaire, parmi lesquelles 3 858 bénéficiaires d'une bourse), on retiendra les chiffres suivants :

> 66 % des postes diplomatiques sont satisfaits des services rendus par Campus France pour la mise en œuvre des bourses ;

> plus de 80 % des boursiers expriment leur satisfaction en ce qui concerne l'organisation de leur voyage en avion ou en train, l'éventail des activités proposées ou encore la mise à disposition d'un logement ;

> plus de 90 % des bénéficiaires d'une mission ou invitation et de mobilités dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien (PHC) se déclarent satisfaits ;

Deux prestations mériteraient néanmoins d'être améliorées : la connaissance du réseau *France Alumni* et le compte-rendu de formation des boursiers.

2/ Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires.

Parallèlement aux Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE), la diplomatie scientifique française s'appuie également sur les partenariats Hubert Curien (PHC), lesquels visent à initier de nouveaux partenariats scientifiques entre des équipes françaises et étrangères en favorisant la mobilité des jeunes chercheurs et les partenariats.

1102 projets dans le cadre d'une soixantaine de PHC ont ainsi été soutenus en 2023 pour un montant de 6,2 M€, les plus importants en volume étant le Brésil, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Irlande. 2 455 mobilités ont été financées dans le cadre de ces projets, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022 et de 35 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019 (3 760). Cette situation s'explique à la fois par le surenchérissement des prix de transport aérien, par l'absence d'effet visible, à ce stade, de la reprise des mobilités depuis la zone asiatique, plus longuement touchée par les mesures restrictives de déplacements liées à la pandémie de covid, enfin par l'émergence de plusieurs zones de

tension géopolitique (Russie, Israël/Palestine) qui affectent directement les mobilités de chercheurs. Il est à noter néanmoins que ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de mobilités effectuées dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France.

Par ailleurs, les PHC ayant vocation à être des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, notamment à l'échelle européenne, plusieurs formations ont ainsi été organisées en 2023 en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser des synergies entre les outils de financement bilatéraux et outils européens, avec l'objectif de consolidation d'un Espace Européen de la Recherche.

Ainsi, l'élargissement du périmètre du PHC régional « Danube » (Autriche, République Tchèque, Serbie, Slovaquie), qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie française pour les Balkans occidentaux (2019) a permis de mettre en relation les chercheurs de la zone avec des chercheurs français, en capitalisant sur des coopérations préexistantes en Europe centrale. L'appel à projets 2023 a permis de recueillir 12 propositions de projets franco-balkaniques.

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, au regard de la montée en puissance de nouveaux pays sur ce segment de coopération (États-Unis, Chine, Japon), l'année 2023 a confirmé la reprise des activités sur le terrain : 167 missions archéologiques françaises établies dans 75 pays hôtes ont ainsi été soutenues par le Ministère avec un budget de 1,8 M€ alloué à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger.

De nouvelles coopérations archéologiques ont été initiées dans la zone Indopacifique (création de quatre nouvelles missions au Népal, Philippines, en Thaïlande et au Vanuatu), dans la région Afrique et océan Indien (déploiement de deux nouvelles missions à Madagascar et en Angola) mais également en Bolivie, au Guatemala, en Tunisie, en Israël et au Liban.

Par ailleurs, dans le cadre d'une coopération patrimoniale attestant de la place de la France dans les politiques de mise en valeur du patrimoine, d'attractivité touristique et d'appropriation citoyenne, il est à noter que des outils particuliers tels que les Fonds de solidarité pour des projets innovants (FSPI) peuvent opportunément être adossés à des missions archéologiques. C'est ainsi le cas en Arménie, pays dans lequel un FSPI en cours a pour objectif la valorisation de la forteresse d'Érebouni, par ailleurs site de fouilles françaises soutenues par la commission consultative des recherches archéologiques du Ministère.

Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue un point d'appui précieux pour de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du Fonds Équipe France (FEF) « Le numérique au service du patrimoine nigérian : protection, formation, diffusion » piloté par l'institut français de recherche en Afrique (IFRA Ibadan) ou encore du FEF-R en vue de la reconstitution de l'escalier du temple de Zeus à Jerash piloté en Jordanie par l'institut français du Proche-Orient (IFPO).

État co-fondateur de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), la France a versé en 2023 la deuxième part de sa contribution à ce fonds, soit 10 M\$ correspondant à 9,2 M€ (le P185 du Ministère ayant rassemblé l'ensemble des contributions interministérielles). Entre 2017 et 2023, l'ALIPH a ainsi mené plus de 430 projets dans 35 pays et financé six plans d'urgence dans un contexte de crise (en particulier en Ukraine, pays pour lequel l'ALIPH est parvenue à mobiliser 4 M€ de fonds européens pour son plan d'action de protection du patrimoine ukrainien).

Enfin, en 2023, le Ministère a lancé un programme de bourses à destination des professionnels et étudiants africains du patrimoine. Doté d'une enveloppe de 200 k€, ce programme a permis de financer trois bourses, l'une pour un master 2 à l'école du Louvre et les deux autres pour la formation initiale de 18 mois à l'institut national du patrimoine (INP).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelsDotations de fonctionnement aux IFRE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 235 644	4 419 847	4 437 597
CP	5 235 644	4 419 847	4 437 597

Des dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4 437 597 € à 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE, du CNRS et du MESR et 4 centres de recherche intégrés aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Inde, du Maroc.

La dotation la plus importante, à hauteur de 887 706 €, a été versée à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) au Liban (Beyrouth). La subvention la plus modeste a été accordée à l'antenne du CEDEJ au Soudan (37 800 €).

Plusieurs IFRE ont bénéficié d'une enveloppe supplémentaire pour leurs dotations de fonctionnement au titre du processus de convergence salariale entre les personnels recrutés localement (ADL) des IFRE et des Ambassades.

L'IFRE CEFR, qui a dû quitter Moscou au printemps 2022 lors de l'agression russe contre l'Ukraine et dont les activités ont été mises en sommeil, n'a pas reçu de dotation de fonctionnement en 2023 dans l'attente de l'aboutissement de son projet de relocalisation.

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 318 819 € en AE et 348 101 € en CP.

Crédits bourses : 128 344 € (en AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 37 200 € (en AE=CP).

Échanges d'expertise et scientifiques : 13 349 € (en AE=CP).

Subvention pour charges de service publicSubvention pour charges de service public à Campus France

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	3 470 339	3 380 854	3 380 854
CP	3 470 339	3 380 854	3 380 854

Sur l'exercice 2023, la SCSP de Campus France s'est élevée à 3 470 339 € (AE=CP) correspondant aux crédits inscrits en LFI nets de réserve 3 393 969 € en AE=CP. Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	59 047 446	60 544 137	59 579 953
CP	59 047 446	60 544 137	59 579 953

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en œuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La réalisation des crédits de bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche témoigne d'une dynamique à la hausse des mobilités étudiantes désormais définitivement engagée (59,6 M€ contre 59,2 M€ en 2022).

De manière générale, la dynamique globale en matière d'attractivité étudiante est celle impulsée depuis l'administration centrale :

- d'une part, par la stratégie *Bienvenue En France* ;
- et d'autre part, par la poursuite ou la mise en œuvre de programmes de bourses spécifiques (programmes France Excellence Europa, FLE Ukraine, MOPGA).

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	9 957 418	8 317 122	8 378 658
CP	9 957 418	8 317 122	8 378 658

Ces crédits comprennent les crédits versés à Campus France au titre de la mise en œuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques programmés par les SCAC ou par l'administration centrale. Les crédits dédiés aux échanges d'expertises financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, des conférences et des ateliers.

Concernant les PHC, se reporter au point supra 2-a/.

Ces crédits couvrent également des programmes directement financés par les postes. On peut notamment citer :

- le Centre Franco-Indien pour la Promotion de la Recherche Avancée (CEFIPRA), organisme de droit indien créé en 1987, qui met en œuvre la coopération en science et technologie entre la France et l'Inde, la promotion et l'animation scientifique ainsi que la mobilité scientifique (de niveau master à scientifique sénior). Financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ versés annuellement par le Ministère), adossé à une gouvernance renouvelée qui fait preuve de dynamisme et définit une stratégie claire en lien avec les autorités des deux pays, le CEFIPRA a confirmé son attractivité, la haute qualité des projets scientifiques et sa contribution à la mobilité étudiante ;

- les programmes menés avec l'Amérique latine : FITEC et FAGRI avec l'Argentine et le Brésil (respectivement mobilités d'élèves-ingénieurs dans le cadre de partenariats entre établissements coordonnés par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et d'élèves dans les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, de la médecine vétérinaire en coordination avec le Ministère de l'agriculture et de la

souveraineté alimentaire ; programme régional PREFALC (mobilité enseignante visant à développer des formations en master, portée par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

1 968 813 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ce montant intègre notamment la contribution versée à la Commission recherche archéologie (1 797 226 €).

Dotations pour opérations aux EAF

35 000 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transferts aux entreprises

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

264 960 € ont été imputés par erreur en compte 62.

Bourses

338 800 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 62.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux UMIFRE/IFRE

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	5 308 040	3 003 732	2 953 732
CP	5 308 040	3 003 732	2 953 732

Pour soutenir les activités du réseau des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE/IFRE), 4,4 M€ ont été versés au titre des dotations pour opérations, lesquelles permettent de soutenir des projets et des activités connexes telles que l'animation des espaces Campus France.

En 2023, le réseau des UMIFRE a confirmé sa grande capacité d'adaptation aux différentes crises et instabilités tant politiques qu'économiques. Dans un tel contexte, les entités empêchées s'attachent à maintenir leurs expertises géographiques ainsi que la valorisation de leurs activités de publications afin de préserver les liens entre communautés de recherche restées sur place ou en exil.

Plusieurs programmes et nouveaux projets ont ainsi été soutenus en 2023, au nombre desquels :

►le programme de bourses non-résidentielles en faveur de 16 chercheurs ukrainiens en sciences humaines et sociales

demeurés en Ukraine pour un montant de 15 000 €, porté par le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) en République tchèque (versement d'une bourse ponctuelle, participation au séminaire mensuel à distance « Penser l'après », journées d'études à Prague) ;

►le programme de bourses résidentielles d'urgence du CEDEJ Khartoum (UMIFRE du Soudan relocalisée au Caire) à destination de chercheurs et d'étudiants soudanais présents en Égypte ;

- ▶ le programme de valorisation numérique de l'archéologie française en Iran, lauréat du Fonds pour la transformation numérique du réseau culturel 2023, à hauteur de 20 000 €, comprenant la création d'une série documentaire « Patrimoine d'Iran » présentant l'historique et l'actualité de la coopération archéologique française avec l'Iran ainsi que la numérisation des fonds de l'IFRI dans le domaine archéologique (en particulier 11 000 clichés photographiques) ;
- ▶ le projet PLMPI (*Palm-Leaf Manuscript Profiling Initiative*) qui aura permis la venue à l'Institut Français de Pondichéry (IFP) d'un laboratoire portable de l'Université de Hambourg afin de croiser l'étude matérielle des manuscrits avec leur étude textuelle (valorisation d'une collection de manuscrits de l'IFP sur feuilles de palmes classée à l'UNESCO) ;
- ▶ le déploiement du programme ANR/FNS (*Self-Accomplishment and Local Moralities in East Africa - SALMEA*) portant sur les pratiques de l'accomplissement de soi et de la réussite sociale en Afrique de l'Est ;
- ▶ l'organisation d'une série de séminaires ainsi que d'un atelier doctoral entre Paris, Rabat et Dakar « Penser l'Islam depuis la France, le Maroc et le Sénégal : approches comparatistes et pluridisciplinaires » ; en partenariat avec l'UIR, le CJB, l'IFM, l'IFAN et l'INALCO ;
- ▶ Ouverture d'une antenne du CEFREPA en Arabie saoudite (Al-'Ula, province de Médine).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	18 138 116	19 096 080	18 966 982
CP	18 138 116	19 124 612	18 995 514

Hors programmes de bourses, les autres crédits d'intervention ont pour objectif d'encourager la coopération universitaire et scientifique dans un contexte de renforcement de l'attractivité de la France en ces domaines par différents moyens (contribution aux universités franco-étrangères, soutien aux formations supérieures délocalisées, mise en place de partenariats dans des domaines stratégiques).

Dans le domaine de la coopération universitaire, des subventions sont attribuées aux organismes suivants :

- ▶ Transatlantic Research Partnership (anciennement fonds Thomas Jefferson), qui permet de financer des projets innovants de recherche conjointe (40 k€, 15 projets retenus en 2023, dans toutes les disciplines scientifiques) ;
- ▶ Agence Erasmus + / Éducation Formation France (36 k€) ;
- ▶ Conseil Franco-Québécois de Coopération Universitaire (25 k€) dont la mission est de conseiller les établissements d'enseignement supérieur et de soutenir la mise en place de nouveaux partenariats. Dans cette perspective, le CFQCU finance chaque année, dans le cadre de son programme Samuel de Champlain, des projets bilatéraux innovants dans les domaines de la recherche ou de la formation (10 en 2023). Également placé sous l'égide du CFQCU, le programme Frontenac, initié en 1996, mobilise des financements pour favoriser la mobilité d'une trentaine d'étudiants québécois vers la France (38 en 2023).

S'agissant des coopérations de recherche, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques tel que le soutien apporté à l'Institut des Amériques (70 k€) dans le cadre de la mise en œuvre du volet français du partenariat stratégique de la Fondation Union européenne - Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC).

Par ailleurs, de nombreux séminaires ont été organisés par les postes diplomatiques en Europe autour des « Alliances d'Universités européennes », avec l'objectif de mettre en relation les universités et de nouveaux partenaires potentiels et/ou de trouver des solutions communes aux enjeux auxquels font face l'ensemble des Alliances (reconnaissance des diplômes, mobilités hybrides, etc.) ;

Enfin, dans le domaine spécifique des sciences humaines et sociales (SHS), le Ministère apporte un soutien annuel à Fondation Maison des sciences de l'Homme (18 k€) ainsi qu'à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (75 k€).

Bourses

4 722 545 € (en AE=CP) de bourses ont été imputés par erreur en compte 64 (en lieu et place du compte 61) dont la subvention à l'UFA (3,407 M€) et la subvention à la commission Fulbright (420 000 €).

Échanges d'expertise et PHC

553 276 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 64.

Dotations de fonctionnement des EAF

17 750 € (en AE=CP) de dotations de fonctionnement des EAF ont été imputés par erreur en compte 64.

ACTION

05 - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726	446 928 726		446 928 726	446 928 726
		439 359 376	439 359 376		439 359 376	439 359 376

Le montant de l'action 5 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	446 928 726	439 359 376	439 359 376
CP	446 928 726	439 359 376	439 359 376

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376
Subventions pour charges de service public	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376
Total	446 928 726	439 359 376	446 928 726	439 359 376

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public

Subvention pour charges de service public à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	446 928 726	439 359 376	439 359 376
CP	446 928 726	439 359 376	439 359 376

Sur l'exercice 2023, la SCSP de l'AEFE s'est élevée à 446 928 726 € (AE=CP) correspondant aux crédits inscrits en LFI nets de réserve (441 162 366 € en AE=CP). Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

ACTION

06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330	72 584 671 78 301 330		72 584 671 78 301 330

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	72 584 671	78 301 330	72 584 671	78 301 330
Rémunérations d'activité	59 145 226	63 507 802	59 145 226	63 507 802
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	13 697 575	12 635 518	13 697 575
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	1 095 953	803 927	1 095 953
Total	72 584 671	78 301 330	72 584 671	78 301 330

ACTION**07 - Diplomatie économique et attractivité**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Diplomatie économique et attractivité		11 985 607 11 990 447	11 985 607 11 990 447		11 985 607 10 385 563	11 985 607 10 385 563

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 985 607	11 990 450	12 022 680
CP	11 985 607	10 385 565	10 415 970

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 581 941		981 370
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 581 941		981 370
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 985 607	9 408 507	11 985 607	9 404 193
Transferts aux ménages		20 988		20 988
Transferts aux entreprises		2 398 471		2 395 759
Transferts aux autres collectivités	11 985 607	6 989 047	11 985 607	6 987 447
Total	11 985 607	11 990 447	11 985 607	10 385 563

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels**Autres crédits d'intervention

2 581 941 € en AE et 981 370 € en CP, correspondant très majoritairement aux crédits alloués à la Direction de la Communication et de la Presse (DCP) et aux postes diplomatiques pour la campagne de communication Marque France, ont été imputés par erreur en compte 31.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux ménages**Autres crédits d'intervention

20 989 (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

Transfert aux entreprises

Autres crédits d'intervention

2 398 472 € en AE et 2 395 759 en CP ont été imputés par erreur en compte 62.

Transfert aux autres collectivités

Autres crédits d'intervention

	LFI 2023	Consommation 2023 (Chorus)	Consommation 2023 (corrigée)
AE	11 985 607	11 990 450	12 022 680
CP	11 985 607	10 385 565	10 415 970

En 2023, la diplomatie économique française a poursuivi trois **objectifs complémentaires** :

► soutenir les entreprises françaises dans leur internationalisation.

Pour atteindre l'objectif de 200.000 entreprises exportatrices en 2030, le dispositif d'aide à l'export a été renforcé dès août 2023 avec le lancement du nouveau Plan Export (*Osez l'Export !*) dont la mise en œuvre s'appuie à la fois sur le réseau diplomatique et sur l'opérateur Business France. La direction de la diplomatie économique a par ailleurs poursuivi, en s'appuyant sur l'opérateur, l'accompagnement des entreprises françaises sur les marchés internationaux, notamment par l'organisation de forums d'affaires (77 600 € en 2023), en s'attachant plus particulièrement à promouvoir l'offre des entreprises ultramarines auprès de pays voisins (Nouvelle-Zélande, Tanzanie, Mozambique).

► renforcer l'attractivité économique de la France.

Financée par le Ministère à hauteur de 300 000 €, la 6^e édition du sommet *Choose France* a réuni le 15 mai 2023 au Château de Versailles, plus de 200 chefs d'entreprises de plus de 50 nationalités. Cet événement s'est conclu par l'annonce de 28 projets d'investissements pour un total de 13 Mds €, confirmant la première place de la France en Europe en matière d'investissements étrangers.

Par ailleurs, le Ministère a continué à promouvoir la *Destination France* au travers de différentes campagnes de communication et de promotion :

- une dotation de 5,85 M€ a ainsi été renouvelée à l'opérateur Atout France au titre du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) conformément aux orientations définies (renforcer les actions de communication et de promotion de la destination France auprès des touristes comme des investisseurs et tirer profit des grands événements sportifs internationaux pour valoriser la destination France) ;

- décidée en 2021, la campagne internationale de promotion *Marque France* dont l'objectif est de promouvoir l'image de la France à l'international et de renforcer son attractivité dans les principaux secteurs (économique, touristique, gastronomique ou culturel) a été dotée 2,2 M€ en 2023. Les crédits ont été mis à disposition des services centraux (DCP) et des postes diplomatiques ;

► promouvoir des normes internationales confortant les intérêts français.

Particulièrement active dans les travaux des enceintes multilatérales (G7, G20, ONUDC et OCDE), la Direction de la diplomatie économique du Ministère contribue à élaborer et porter les positions françaises en matière de lutte anti-corruption, de conduite responsable des entreprises, de lutte contre la coercition économique, de propriété intellectuelle, de normes et standards industriels, de sécurisation de nos accès à des approvisionnements critiques, et de mise en place de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI).

Enfin, les crédits mobilisés en 2023 ont par ailleurs permis le versement des contributions suivantes :

- > 2,2 M€ au titre de la contribution 2023 versée à la COFREX pour la préparation de l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025 ;
- > 211 298 € au titre de la contribution 2023 au Forum du Gaz en Méditerranée orientale (EMGF),
- > 322 000 € au titre de la contribution 2023 au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA),
- > 48 000 € au titre de la cotisation annuelle au Bureau international des Expositions.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	424 502 496	424 502 496	451 128 726	451 128 726	443 559 376	443 562 220
Subventions pour charges de service public	420 272 496	420 272 496	446 928 726	446 928 726	439 359 376	439 359 376
Transferts	4 230 000	4 230 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 202 844
Atout-France (P134)	15 830 996	15 850 736			5 850 000	5 850 000
Transferts	15 830 996	15 850 736			5 850 000	5 850 000
CAMPUS France (P185)	64 229 832	64 237 376	70 120 339	70 120 339	67 019 211	67 019 211
Subventions pour charges de service public	3 407 670	3 407 670	3 470 339	3 470 339	3 380 854	3 380 854
Transferts	60 822 162	60 829 706	66 650 000	66 650 000	63 638 357	63 638 357
FranceAgriMer (P149)		35 300				48 300
Transferts		35 300				48 300
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)		20 000				
Transferts		20 000				
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)		13 350				
Transferts		13 350				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)		4 050				
Transferts		4 050				
CND - Centre national de la danse (P131)						2 595
Transferts						2 595
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		1 500				
Transferts		1 500				
CNM - Centre national de la musique (P334)	255 000	255 000			255 000	255 000
Transferts	255 000	255 000			255 000	255 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)		5 000				6 000
Transferts		5 000				6 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)						5 450
Transferts						5 450
Ecoles d'art en Région (P361)		1 890				5 438
Transferts		1 890				5 438
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)						4 000
Transferts						4 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)		3 000				3 000
Transferts		3 000				3 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)						3 000
Transferts						3 000
FEI - France éducation international (P214)		88 401			52 366	106 735
Transferts		88 401			52 366	106 735
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		2 345				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		2 345				
INP - Institut national du patrimoine (P361)		15 000				
Transferts		15 000				
Institut Français (P185)	28 819 980	28 835 980	28 267 161	28 267 161	28 370 550	28 370 550
Subventions pour charges de service public	27 419 980	27 419 980	28 267 161	28 267 161	26 960 550	26 960 550
Transferts	1 400 000	1 416 000			1 410 000	1 410 000
Réseau Canopé (P214)	40 282	52 131			49 840	54 548
Transferts	40 282	52 131			49 840	54 548
INSP - Institut national du service public (P148)		17 402				8 580
Transferts		17 402				8 580
Business France (P134)	57 600	59 100			77 600	77 600
Transferts	57 600	59 100			77 600	77 600
Universités et assimilés (P150)	692 000	2 140 725				1 653 322
Transferts	692 000	2 140 725				1 653 322
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		186 570				210 095
Transferts		186 570				210 095
IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)						6 000
Transferts						6 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	518 000	583 900			18 000	84 760
Transferts	518 000	583 900			18 000	84 760
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	36 000	45 000			36 000	36 000
Transferts	36 000	45 000			36 000	36 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					12 000	12 000
Transferts					12 000	12 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					60 000	60 000
Transferts					60 000	60 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		19 700				17 270
Transferts		19 700				17 270
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	70 000	131 086			70 000	116 270
Transferts	70 000	131 086			70 000	116 270
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)						19 840
Transferts						19 840
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		42 500				5 000
Transferts		42 500				5 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	917 000	917 000			322 000	373 490
Transferts	917 000	917 000			322 000	373 490
Groupe Mines Télécom (P192)		1 500				65 560
Transferts		1 500				65 560
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		27 500				13 200
Transferts		27 500				13 200
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		5 400				9 689

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts		5 400				9 689
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
Universcience (P361)					40 000	43 000
Transferts					40 000	43 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		35 460			22 000	136 678
Transferts		35 460			22 000	136 678
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)						6 000
Transferts						6 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)						3 000
Transferts						3 000
Total	536 039 185	538 206 398	549 516 226	549 516 226	545 883 943	548 323 399
Total des subventions pour charges de service public	451 100 146	451 100 146	478 666 226	478 666 226	469 700 780	469 700 780
Total des transferts	84 939 039	87 106 252	70 850 000	70 850 000	76 183 163	78 622 619

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- SCSP AEFE

Après mise en réserve, la SCSP est notifiée, en début d'année, à un montant de 440,4 M€. En raison notamment de dépenses imputées sur le programme 185 pour le compte de l'AEFE (-1 M€), le montant définitif de la SCSP s'établit à 439,36 M€. A ce montant viennent s'ajouter, en transferts, 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 3,7 M€ au titre des bourses Excellence Major.

- SCSP Campus France

Après mise en réserve initiale et prise en compte du surgel de 1 % intervenu au cours de l'exercice (13 k€), le montant de la SCSP s'établit à 3,4 €, M€. Par ailleurs, il est à constater une augmentation des mobilités moins dynamique que les prévisions initiales et par conséquent d'une réduction des recettes (transferts) associées.

- SCSP Institut français

Après mise en réserve initiale et prise en compte du surgel de 1 % intervenu au cours de l'exercice (190 €) complété de la régularisation de prestations non payées à la Direction du numérique du Ministère en cours d'exercice, le montant de la SCSP s'établit à 27 M€. L'établissement a, par ailleurs, perçu 1,4 M€ afin de mettre en œuvre un appel à projet relatif aux industries culturelles et créatives (ICC) et 10 k€ pour l'organisation d'un événement dans le cadre du Festival de Cannes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	5 453	4 847	0	3	0
	0	5 604	5 161	0	0	0
	0	5 352	4 983	0	0	4
CAMPUS France	0	217	4	4	0	0
	0	228	25	0	0	0
	0	219	5	5	0	0
Institut Français	0	139	14	0	0	0
	0	143	19	0	0	0
	0	143	18	0	0	0
Total	0	5 809	4 865	4	3	0
	0	5 975	5 205	0	0	0
	0	5 714	5 006	5	0	4

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

La sous consommation des plafonds d'emploi des opérateurs du programme 185 s'explique principalement par la sous exécution constatée à l'AEFE.

La consommation 2023 du plafond d'emploi de l'AEFE s'élève à 5 352 ETPT, soit une sous consommation par rapport au plafond de la LFI 2023, qui s'explique par des emplois non pourvus.

S'agissant de Campus France, le total des ETPT pour l'année 2023 est inférieur au total des autorisations votées en LFI. En revanche, cette consommation augmente par rapport à l'exécution 2022. Après deux années de baisse consécutive (2020 et 2021) en raison de la crise sanitaire, Campus France a augmenté ses effectifs en 2022, afin de pouvoir accompagner la reprise des mobilités internationales.

Quant à l'Institut français, il consomme intégralement son plafond d'emploi législatif en 2023, à hauteur de 143 ETPT.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	5 975	5 714

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

Les informations disponibles en l'état ne permettent pas d'évaluer de manière suffisamment fiable la réalisation du schéma d'emplois de l'ensemble des opérateurs du programme.

Opérateurs

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi la croissance de ses effectifs. A la rentrée 2023,

392 000 élèves ont ainsi été scolarisés dans les 580 établissements implantés dans 139 pays, dont 14 établissements nouvellement homologués.

Malgré cette progression, les chiffres renvoient à des situations contrastées : ainsi, si les établissements de la région de l'Afrique de l'Ouest ont, de fait, été lourdement impactés par l'instabilité politique et le renforcement du sentiment anti-français (-1000 élèves), à l'inverse, la zone Asie présente un taux de croissance encourageant de 4,3 % (1 108 élèves supplémentaires ont rejoint les bancs des 55 établissements de la zone).

Au cours des différentes crises protéiformes auquel il est régulièrement confronté (crises politiques et conflits armés, conjoncture économique marquée par un fort contexte inflationniste), le réseau de l'enseignement français à l'étranger a su démontrer flexibilité et efficacité dans la mise en place de dispositifs *ad-hoc* devant permettre d'assurer la continuité pédagogique, en communication étroite avec les postes diplomatiques et les services centraux. On pourra ainsi citer l'exemple des élèves du lycée français de Téhéran accueillis dans les établissements du réseau en Irak, au Liban et dans les pays du Golfe, à la suite de la décision des autorités du pays d'interdire aux élèves iraniens et binationaux l'inscription dans une école internationale étrangère.

Par ailleurs, l'AEFE a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de certaines de ses priorités stratégiques et des orientations du plan de développement à l'étranger. Il est à noter, à cet égard, que le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM), qui tiendra lieu de feuille de route pour le biennium 2024-2026, actuellement en cours d'élaboration, intègrera les axes du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

A la suite des consultations conduites en 2023 auprès de différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger, 11 pays prioritaires ont été identifiés comme pays pilotes pour le développement du réseau : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal. En partenariat étroit avec le Ministère et les postes diplomatiques, le service de l'appui et du développement du réseau (SADR) de l'AEFE a lancé une stratégie d'impulsion et de structuration afin de définir les perspectives de développement de ce réseau (analyse du marché éducatif, identification des villes à vivier potentiel d'élèves, intérêt des acteurs des groupes privés d'éducation). L'Inde a été identifié comme pays pilote en la matière.

Parallèlement, l'AEFE a poursuivi son adaptation pour renforcer son rôle d'animation du réseau. Désormais pleinement opérationnels, les 16 instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE créés par la loi du 28 février 2022, offrent la possibilité à l'ensemble des enseignants du réseau - tous statuts confondus - de bénéficier d'une offre de formation renouvelée, adaptée et de qualité. Pour mémoire, en 2022-2023, ce sont 2 452 formations soit plus de 38 500 heures qui ont été dispensées auprès de 14 344 agents, soit une hausse de 61,5 % des formations et de 34,75 % du nombre de personnels formés, tous statuts confondus.

Enfin, afin de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger, certains axes de travail ont été plus particulièrement développés :

- poursuivre la rénovation du programme de bourses *Excellence Major*, programme qui répond à l'exigence d'une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche en France. Pilotées par l'AEFE et cofinancées par le Ministère (3,7 M€, soit 50 % du programme), les bourses *Excellence Major* permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. En 2023, le programme a ainsi représenté un millier de boursiers originaires majoritairement de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (35 %) et d'Europe (23 %) ;
- accompagner le déploiement du baccalauréat français international (BFI). Les premières cohortes d'élèves passeront les épreuves de ce nouvel examen en 2024, qui remplace l'option internationale du baccalauréat (OIB), en valorisant les compétences plurilingues des élèves ;
- favoriser une mobilisation plus forte des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves ;
- Soutenir l'accélération et la priorisation en matière de visas pour les étudiants issus de l'enseignement français à l'étranger.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	424 502	424 502	451 129	451 129	443 559	443 562
Subventions pour charges de service public	420 272	420 272	446 929	446 929	439 359	439 359
Transferts	4 230	4 230	4 200	4 200	4 200	4 203
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	83 783	83 783	105 750	105 750	106 350	106 350
Transferts	83 783	83 783	105 750	105 750	105 750	105 750
Subventions d'investissement					600	600
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	6	6			2	2
Transferts	6	6			2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	550	550			550	550
Subventions pour charges de service public	550	550			550	550
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
Total	508 867	508 867	556 879	556 879	550 486	550 489

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant des crédits alloués par le Ministère à l'Agence s'établit en 2023 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185, à 439,36 M€ (SCSP). L'écart avec la LFI 2023 tient d'une part à la mise en réserve (6,5 M€), d'autre part à la déduction de certaines dépenses assurées directement par le programme 185 pour le compte de l'AEFE (1 M€) ;
- au titre de l'action 2 (sous-action 1) du programme 185 à 500 k€ (subvention au lycée franco-australien de Canberra) ;
- au titre des bourses Excellence Major à 3,7 M€ (programme 185) ;

- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », notamment pour à 105,8 M€ au titre des aides à la scolarité des élèves français du réseau.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	838 179	817 041	Subventions de l'État	546 153	550 360
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>172 985</i>	<i>170 804</i>	– subventions pour charges de service public	440 812	439 359
			– crédits d'intervention(transfert)	105 341	111 001
Fonctionnement autre que les charges de personnel	224 959	196 425	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	100 400	141 808	Autres subventions	7 232	8 186
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	43 162	54 105	Revenus d'activité et autres produits	616 388	616 063
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>43 162</i>	<i>54 105</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>963</i>	<i>2 655</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>25</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>16 000</i>	<i>14 576</i>
Total des charges	1 163 538	1 155 273	Total des produits	1 169 773	1 174 609
Résultat : bénéfice	6 235	19 336	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 169 773	1 174 609	Total : équilibre du CR	1 169 773	1 174 609

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	32 434	56 184
Investissements	52 637	28 028	Financement de l'actif par l'État		600
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		52
			Autres ressources		-12 790
Remboursement des dettes financières	7 661	8 144	Augmentation des dettes financières	8 800	2 409
Total des emplois	60 298	36 171	Total des ressources	41 234	46 455
Augmentation du fonds de roulement		10 284	Diminution du fonds de roulement	19 064	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La trésorerie de l'opérateur est en hausse de 79,8 M€ par rapport à la prévision du budget initial 2023, principalement sous l'effet d'un résultat patrimonial en hausse de 13,1 M€ et d'une baisse des dépenses d'investissement de 23,6 M€, ainsi que par la sous-estimation initiale de 46,2 M€ du niveau de trésorerie lors du vote du budget initial.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
294 502	229 000	308 839

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	838 179	838 179	820 933	820 933
Fonctionnement	190 505	181 797	173 095	161 513
Intervention	100 400	100 400	114 759	110 059
Investissement	71 599	52 637	40 284	29 033
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 200 683	1 173 013	1 149 071	1 121 538
dont contributions employeur au CAS pensions	172 985	172 985	170 804	170 804

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 152 810	1 136 505
Subvention pour charges de service public	440 812	439 359
Autres financements de l'État	105 341	111 395
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 232	7 112
Recettes propres	599 425	578 639
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 152 810	1 136 505
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	14 967
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	20 203	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner et faire	0	44 013	44 102	100 400	100 400	5	5	144 419	144 507

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<i>Budget initial</i> Compte financier *										
vivre le réseau	71	39 171	35 149	114 759	110 059	15	15	154 015	145 294	
Excellence éducative	818 194 802 504	53 173 54 062	51 912 47 583	0 0	0 0	2 731 2 037	2 731 1 972	874 097 858 604	872 836 852 059	
Modernisation (support et immobilier)	19 985 18 358	93 319 79 862	85 783 78 781	0 0	0 0	68 863 38 232	49 901 27 046	182 167 136 453	155 669 124 185	
Total	838 179 820 933	190 505 173 095	181 797 161 513	100 400 114 759	100 400 110 059	71 599 40 284	52 637 29 033	1 200 683 1 149 071	1 173 013 1 121 538	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	20 203	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	7 661	8 290
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	172 830	229 286
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	200 694	237 577
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	14 907
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	14 907
Total des besoins	200 694	252 484

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	14 967
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 800	3 719
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	172 430	233 798
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	181 230	252 484
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 464	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 464	0
Total des financements	200 694	252 484

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En comptabilité budgétaire, les recettes de l'AEFE s'élèvent à 1 136 M€ en exécution 2023, soit une baisse d'environ 16,3 M€ par rapport au budget initial 2023. Cette différence s'explique par une baisse des ressources propres de l'AEFE (-20,8 M€), essentiellement sous l'effet de l'évolution des taux de change et de leur impact sur les droits de scolarité. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des transferts de l'État, au titre du dégel de la réserve de précaution de la subvention du programme 151 pour les bourses scolaires, qui augmente les recettes à hauteur de 5,3 M€.

Les dépenses s'élèvent à 1 149,1 M€ en AE et 1 121,5 M€ en CP, soit une sous-exécution de 51,5 M€ en AE et en CP par rapport au budget initial 2023.

Concernant les dépenses de personnel, la sous-exécution de 17,2 M€ en AE et CP tient d'une part à une campagne de recrutement plus faible que prévue à la rentrée 2023 (-7 M€) et d'autre part à l'évolution des taux de changes (-9,7 M€).

La sous-exécution des dépenses de fonctionnement de 20,3 M€ en CP s'explique essentiellement par des demandes de subvention des établissements du réseau pour des actions de développement et de sécurisation auprès de l'agence moins élevées que prévues (-10 M€), et une baisse des dépenses de fonctionnement des EGD, notamment sous l'effet des taux de change (-5,9 M€).

La hausse des dépenses d'intervention, de 14,4 M€ en AE et 9,7 M€ en CP s'explique par l'inscription de la soule en dépenses et par le dégel de la réserve de précaution du P151 en recettes et en dépenses. Le solde des CP non consommés en 2023 (soit 4,7 M€) a été inscrit en charges à payer (services faits valorisés au 31 décembre 2023) et sera consommé en février 2024 au plus tard.

Enfin, concernant les dépenses d'investissements, la baisse de 31,3 M€ en AE et 23,6 M€ en CP s'explique pour une grande partie par la déprogrammation de dépenses annuelles d'investissement dans les EGD qui n'ont pu être engagées ou payées avant la fin de l'exercice (-20,8 M€ en AE et -11,9 M€ en CP) et par des dépenses programmées mais non réalisées.

Cette baisse des dépenses plus importantes que celle des recettes se traduit par un résultat budgétaire en hausse de 35,2 M€, pour atteindre un solde positif de 15 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 300	10 765	10 335
– sous plafond	5 453	5 604	5 352
– hors plafond	4 847	5 161	4 983
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			4
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La consommation 2023 s'élève à 10 335 ETPT, dont 5 352 ETPT sous plafond et 4 983 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 95,5 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2023.

Ces emplois se répartissent entre les services centraux auxquels sont rattachés les personnels expatriés, les personnels résidents et les personnels du siège et les EGD auxquels sont rattachés les personnels de droit local.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 275 espaces Campus France (ECF) appartenant au réseau culturel du Ministère dans 134 pays.

Les missions de Campus France s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle *Bienvenue en France* lancée en novembre 2018, confirmée par la *Feuille de route de l'Influence* (décembre 2021).

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025, signé en décembre 2023, vient compléter les grandes orientations du précédent contrat d'objectifs, en intégrant notamment les nouvelles priorités géographiques ainsi que le renforcement des campus franco-étrangers, axes forts de la stratégie d'influence.

En 2023, Campus France a géré 57,2 M€ de crédits sur les 64 M€ consommés cette année, soit 89 % des programmes de bourses du Ministère. Ce montant inclut les programmes centraux dits « spécifiques » (cf. *supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses *Excellence Major* et une subvention de 0,27 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *Alumni* boursiers.

L'opérateur a également accompagné l'organisation de nombreux événements, au nombre desquels :

- la Première journée mondiale des *alumni* : La première opération mondiale France *Alumni Day*, placée sous l'égide de la Ministre Catherine Colonna qui en avait annoncé l'idée lors des Journées du réseau 2022, s'est déroulée du 13 au 28 mai 2023. En France, l'événement-phare, qui s'est tenu au Quai d'Orsay le 23 mai en présence du Ministre délégué Olivier Becht, a rassemblé 300 participants. Au total, 214 événements ont été organisés dans 91 pays, dont 44 ont bénéficié d'une subvention du MEAE dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2023. La deuxième édition aura lieu du 11 au 26 mai 2024 (cf. *infra*) ;
- des séminaires d'attractivité régionaux en Amérique latine et au Maghreb, regroupant les services culturels des postes diplomatiques mobilisés ;
- les rencontres Campus France de l'Innovation et de la Recherche à la Cité internationale universitaire de Paris en novembre 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	4 823	3 408			3 381	4 796
Transferts	4 823	3 408			3 381	4 796
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	64 230	64 237	70 120	70 120	67 019	67 019
Subventions pour charges de service public	3 408	3 408	3 470	3 470	3 381	3 381
Transferts	60 822	60 830	66 650	66 650	63 638	63 638
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	20	20				
Transferts	20	20				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	8 328	8 301	8 700	8 700	8 659	8 686
Transferts	8 328	8 301	8 700	8 700	8 659	8 686
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	30	30				
Transferts	30	30				
P138 – Emploi outre-mer	255	255				
Transferts	255	255				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 071	2 071	2 007	2 007	1 911	1 911
Subventions pour charges de service public	1 770	1 770	1 815	1 815	1 786	1 786
Transferts	301	301	191	191	125	125
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	439	439			456	456
Transferts	439	439			456	456
P363 – Compétitivité		90				
Transferts		90				
Total	80 196	78 852	80 827	80 827	81 427	82 868

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart observé entre la prévision (3 470 339 €) et l'exécution 2023 (3 380 854 €) de la subvention pour charges de service public versée par le Ministère s'explique par la mise en réserve initiale complétée d'un surgel survenu en cours d'exercice.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les programmes 185 et 209), le moindre versement s'explique par l'activité liée aux missions et invitations qui peine à repartir malgré la fin des mesures restrictives.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	15 625	14 845	Subventions de l'État	5 400	5 204
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	175		– subventions pour charges de service public	5 400	5 204
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 460	14 070	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	4 264	Revenus d'activité et autres produits	20 105	22 464
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	900	4 264	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		2 473
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	27 085	28 915	Total des produits	25 505	27 668
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 580	1 247
Total : équilibre du CR	27 085	28 915	Total : équilibre du CR	27 085	28 915

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	680		Capacité d'autofinancement		545
Investissements	2 300	1 447	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 979	1 447	Total des ressources		548
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 979	899

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 28,91 M€ pour un niveau de produits de 27,67 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à -1,25 M€. Ce résultat en perte, plus favorable que celui escompté en budget initial 2023 (-1,58 M€), s'explique notamment par des reprises de provisions venues alimenter les produits.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
79 545	82 117	87 533

La trésorerie s'élève à 87,53 M€ (soit près de 5,5 M€ de plus que les prévisions du budget initial 2023). Elle augmente de 8 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation provient essentiellement des opérations pour mandat en raison d'un décalage entre les décaissements (132 M€) et les encaissements (140 M€). Le solde patrimonial déficitaire de -1,25 M€, les engagements futurs, les opérations pluriannuelles, les restes à payer et la trésorerie fléchée et gagée viennent tempérer cette augmentation.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	15 625	15 625	15 076	15 076
Fonctionnement	10 657	10 560	10 304	9 091
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 845	2 300	1 069	1 379
Total des dépenses AE (A) CP (B)	28 127	28 484	26 449	25 545
dont contributions employeur au CAS pensions	175	175	181	181

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	22 860	23 048
Subvention pour charges de service public	5 170	5 167
Autres financements de l'État	7 095	6 745
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 594	11 136
Recettes fléchées	3 290	3 214
Financements de l'État fléchés	30	485
Autres financements publics fléchés	3 143	2 338
Recettes propres fléchées	117	390
Total des recettes (C)	26 150	26 262
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	717
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 334	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	1 156 716	1 302 1 183	1 321 1 062	0 0	0 0	8 86	1 008 67	2 466 1 985	3 485 1 844	
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 988 5 641	598 532	564 461	0 0	0 0	530 503	560 760	7 116 6 677	7 112 6 863	
Relations extérieures et institutionnelles	1 102 1 067	2 842 2 414	2 971 2 577	0 0	0 0	15 0	15 0	3 959 3 481	4 088 3 644	
Supports	5 824 6 402	3 217 3 208	3 110 2 431	0 0	0 0	1 047 382	537 532	10 087 9 992	9 470 9 365	
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 556 1 250	2 699 2 968	2 594 2 559	0 0	0 0	245 98	180 20	4 499 4 316	4 329 3 829	
Total	15 625 15 076	10 657 10 304	10 560 9 091	0 0	0 0	1 845 1 069	2 300 1 379	28 127 26 449	28 484 25 545	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 334	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	109 836	132 235
Autres décaissements non budgétaires	1 093	17 945
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	113 263	150 181
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	2 064	7 989
Abondement de la trésorerie fléchée	0	991
Abondement de la trésorerie non fléchée	2 064	6 997
Total des besoins	115 328	158 170

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	717
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	114 349	140 372
Autres encaissements non budgétaires	978	17 078
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	115 328	158 170
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	115 328	158 170

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire 2023 de Campus France est excédentaire à 717 k€ alors que le budget initial 2023 présentait un déficit budgétaire prévisionnel de -2,33 M€. Cet écart résulte d'un niveau d'exécution des dépenses budgétaires inférieur de 2,94 M€ à la prévision initiale et de recettes budgétaires légèrement supérieures de 112 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	221	253	224
– sous plafond	217	228	219
– hors plafond	4	25	5
<i>dont contrats aidés</i>	4		5
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le total des ETPT pour l'année 2023 est inférieur au total des autorisations votées lors du budget initial. En revanche, cette consommation augmente par rapport à l'exécution 2022. Après deux années de baisse consécutive (2020 et 2021) en raison de la crise sanitaire, Campus France augmente ses effectifs depuis 2022, afin de pouvoir accompagner la reprise des mobilités internationales.

OPÉRATEUR

Institut Français

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France, l'Institut français assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence. L'Institut français s'est également attaché à transcrire dans ses activités les orientations du CICID de juillet 2023 par un fort investissement dans la jeunesse, par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat africain ou encore par un soutien au secteur des Industries culturelles et créatives (ICC).

En ce domaine, l'opérateur a soutenu la mobilité des œuvres et professionnels du secteur, leur participation à des festivals ou des rendez-vous prescripteurs (Biennale de Maputo) ou à travers des programmes de résidences (Villa Kujoyama, Cité internationale des arts de Paris) ; avec Business France, autre opérateur du Ministère, il a contribué à la mise en œuvre du programme *ICC Immersion* qui accompagne des entreprises françaises dans leur développement sur des marchés à fort potentiel et à la finalisation de l'appel à projets ICC à destination du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger. Enfin, de manière complémentaire, il a pleinement participé à la stratégie d'accélération du secteur des ICC lancée dans le cadre de France 2030.

Parallèlement aux efforts déployés afin d'assurer une présence française sur de grandes manifestations internationales à forte visibilité, à l'instar de la Biennale d'architecture de Venise et du Festival de Cannes, l'Institut français a poursuivi son soutien au réseau culturel français à l'étranger (accompagnement à la mise en place d'une programmation culturelle et linguistique enrichie, poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique, diffusion d'une offre élargie de formations à destination des agents du réseau). Les grandes manifestations emblématiques comme la « Nuit des idées » et « Novembre numérique » ont été reconduites et des initiatives autour du débat d'idées ont été lancées (« Face à la guerre - Dialogues européens » en référence à la guerre en Ukraine) ou poursuivies (« Notre Futur - Dialogues Afrique-Europe » à Alger et à l'Île Maurice).

Au plan interne, le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour le biennium 2024-2026 est en cours de préparation. En matière immobilière, l'établissement a finalisé, en novembre 2023, l'opération de relocalisation de son siège sur le site de la « Folie Regnault » (11^e arrondissement de Paris) avec un emménagement effectif intervenu au début janvier 2024.

Enfin, l'Institut français a continué d'investir les enjeux sociétaux prioritaires. Après s'être doté en 2022 d'une feuille de route de la transition écologique afin de promouvoir une diffusion culturelle plus sobre en carbone ainsi que d'une feuille de route de l'égalité femmes-hommes, l'opérateur poursuit leur mise en œuvre sous la supervision d'un comité de gouvernance de la RSE.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	28 820	28 836	28 267	28 267	28 371	28 371
Subventions pour charges de service public	27 420	27 420	28 267	28 267	26 961	26 961
Transferts	1 400	1 416			1 410	1 410
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	736	736			4 650	4 650
Transferts	736	736			4 650	4 650
P175 – Patrimoines	160	160			200	200
Transferts	160	160			200	200
P131 – Création	612	612			810	810
Transferts	612	612			810	810
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	1 191	1 191			1 441	1 441
Transferts	1 191	1 191			1 441	1 441
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)		270				
Transferts		270				
Total	31 519	31 805	28 267	28 267	35 472	35 472

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La baisse du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le Ministère en exécution 2023 (26,96 M€) par rapport à la LFI (28,27 M€) est liée à l'application de la mise en réserve initiale ainsi que d'un surgel en cours de gestion ainsi qu'à la régularisation de prestations fournies par la Direction du numérique du Ministère en cours d'exercice.

Par ailleurs, l'établissement a également perçu des transferts à hauteur de 1,4 M€ afin de mettre en œuvre un appel à projet relatif aux industries culturelles et créatives (ICC) et de 10 k€ pour l'organisation d'un événement dans le cadre du Festival de Cannes.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	13 827 338	12 021	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	27 272 27 272	43 170 27 082 16 087
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 082	38 064	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	480 480		Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	11 083 300	4 223
Total des charges	42 909	50 085	Total des produits	38 355	47 392
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 554	2 692
Total : équilibre du CR	42 909	50 085	Total : équilibre du CR	42 909	50 085

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	4 374	2 692	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 528	1 801	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 902	4 493	Total des ressources		4
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 902	4 489

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution 2023 présente un résultat comptable en perte de près de -2,7 M€, soit une amélioration par rapport aux précédentes anticipations du fait de la perception en cours d'exercice de plusieurs subventions fléchées, notamment en provenance du Ministère (ex : versement en cours d'exercice d'une subvention

exceptionnelle d'un montant de 3,45 M€ pour la conduite, entre juillet 2023 et novembre 2024, du projet du FAEC) ; pour autant, le niveau des charges demeure supérieur aux produits.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
26 619	17 284	21 639

Prélevée de 4,9 M€ en raison notamment du travail entrepris par l'Institut français de réduction des restes à payer (lesquels s'établiraient à 14,9 M€ en atterrissage 2023 hors loyer du nouveau siège, contre 15,8 M€ en compte financier 2022), la trésorerie au 31/12/2023 est de 21,64 M€ (contre 26,6 M€ en compte financier 2022 et 17,3 M€ en budget initial 2023).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 827	13 827	13 491	13 491
Fonctionnement	26 108	27 827	30 941	30 242
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 002	1 528	1 900	1 764
Total des dépenses AE (A) CP (B)	40 936	43 182	46 332	45 497
dont contributions employeur au CAS pensions	338	338	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	27 442	27 453
Subvention pour charges de service public	27 272	26 961
Autres financements de l'État	0	100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	170	393
Recettes fléchées	12 183	11 914
Financements de l'État fléchés	1 570	8 511
Autres financements publics fléchés	8 726	1 819
Recettes propres fléchées	1 887	1 584
Total des recettes (C)	39 625	39 367
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 557	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagnement, conseil et expertise	0 112	5 110 3 645	5 105 3 038	0 0	0 0	354 459	385 361	5 464 4 216	5 490 3 511
Promotion, Diffusion, Coopération	1 097 1 481	18 361 23 219	19 670 22 782	0 0	0 0	108 522	588 533	19 565 25 223	21 354 24 797
Structure	12 730 11 898	2 637 4 077	3 053 4 423	0 0	0 0	540 919	555 870	15 907 16 894	16 338 17 190
Total	13 827 13 491	26 108 30 941	27 827 30 242	0 0	0 0	1 002 1 900	1 528 1 764	40 936 46 332	43 182 45 497

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 557	6 130
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 525	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 082	6 130
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	5 082	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 548	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 548	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 533	6 130
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 009	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 524	6 130
Total des financements	5 082	6 130

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Après une résorption en 2022, le déficit budgétaire de l'Institut français est en hausse en 2023 (à -6,13 M€ en exécution, contre -3,6 M€ prévus budget initial). Cette dégradation s'explique par une évolution des dépenses plus forte que celle des recettes sur l'exercice, le taux de consommation des CP atteignant un niveau inédit depuis plusieurs années (près de 90 %), le décalage entre les recettes et les dépenses de l'IF sur les projets bailleurs et le changement de méthode de versement des subventions par l'IF à ses partenaires en 2023. Elle traduit également l'impact du déménagement sur les dépenses de l'établissement et dans une moindre mesure celui de l'inflation.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	153	162	161
– sous plafond	139	143	143
– hors plafond	14	19	18
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'exécution du plafond d'emploi est de 143 ETPT. Exclusivement financés par des ressources propres, les 18 emplois hors plafond relèvent d'appels à projets remportés par l'Institut français auprès de partenaires français et européens ; leur évolution est fonction du déploiement de ces projets.